



JOURNAL DES DEBATS

509

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 14 – 2014

Séance

du mercredi 29 octobre 2014

Présidence : Gabriel Willemin, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Motion interne no 118
Adaptation des indemnités de déplacement suite aux fusions de communes. Didier Spies (UDC)
10. Interpellation no 827
Conséquences des mesures d'économie envisagées par le Canton sur les communes et la population. André Parrot (CS-POP)
4. Postulat no 343
Aménagement d'un giratoire à l'entrée nord-est de Delémont, suite. Stéphane Brosy (PLR)
5. Motion no 1098
H18 – Tunnel de La Roche. Jean-Daniel Tschan (PCSI)
6. Motion no 1099
Halte aux dégâts causés par le blaireau. Frédéric Juillerat (UDC)
15. Résolution no 158
Pour un apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Gilles Pierre (PS)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur l'observateur du Jura méridional, Monsieur le Chancelier d'Etat, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Monsieur le Secré-

taire du Parlement, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, je vous salue toutes et tous très cordialement et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette neuvième séance du Parlement jurassien de l'année 2014.

Le 16 octobre, nous avons reçu la démission de notre collègue Jean-Marc Fridez. Député engagé, il a siégé depuis 1999 au sein du Parlement jurassien. Il est membre de la commission de gestion et des finances depuis 2003 et en assume la vice-présidence depuis 2006. Il a défendu avec compétence et détermination ses convictions idéologiques. Pour ne citer qu'une de ses nombreuses interventions parlementaires, il a été l'auteur de la motion demandant l'instauration du frein à l'endettement, que le peuple jurassien a accepté à près de 70 %. Sa disponibilité, sa bonne humeur et sa volonté de rendre service, en particulier pour venir en aide lorsqu'un ordinateur ou un appareil multimédia ne fonctionne pas, ont particulièrement été appréciées tout au long de son mandat. Au nom du Parlement, je le remercie de son engagement politique et lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans ses projets professionnels et personnels futurs.

Ce mois d'octobre aura été particulièrement accablant et affligeant pour les membres de notre Parlement.

Le 5 octobre, le papa de Christiane Pieren nous quittait. Au nom du Parlement, j'adresse à la secrétaire de la CGF mes sentiments de vive sympathie.

Le 16 octobre, c'est la belle-mère de notre collègue Damien Chappuis qui s'en est allée. Je lui transmets également nos sincères condoléances.

Le 14 octobre, l'ancien secrétaire du Parlement, Jean-Claude Montavon, quittait ce monde après un combat livré sans relâche contre un cancer. Militant de la première heure, Jean-Claude Montavon aura fait du Jura la cause de sa vie. Ses actions spectaculaires, lorsqu'il était animateur principal du Groupe bélier, ont contribué à porter la Question jurassienne sur le plan national et international, ce qui a incontestablement contribué à obtenir l'indépendance du Jura. Dès l'entrée en souveraineté et pendant 30 ans, en qualité de secrétaire du Parlement, il a servi le Législatif cantonal avec passion. Si sa parole grondait de temps à autre, il ne rechignait pas à la rendre plus souple dans les conseils généraux

et avisés qu'il prodiguait aux députés. Au nom du Parlement, j'adresse mes sincères condoléances à toute sa famille et en particulier à notre collègue Sandrine Fleury-Montavon, fille de Jean-Claude.

Enfin, le 20 octobre, le décès de Monsieur Gaston Brahier plongeait notre Canton dans le deuil. Hommage lui a été rendu avec dignité. Par son humanisme, son amour pour la région et la culture jurassienne, Gaston Brahier aura beaucoup apporté aux institutions jurassiennes et particulièrement au monde de l'enseignement. Notre Parlement salue son engagement au service du peuple jurassien. Au nom du Législatif cantonal, j'adresse ma vive sympathie et présente mes sincères condoléances à son épouse Andrée Brahier et à toute sa famille.

En mémoire de ces personnalités qui ont marqué l'Histoire jurassienne, je vous prie de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

Je vous remercie.

Les 10 et 11 octobre, les membres du Bureau du Parlement ont participé à la 51^e rencontre des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin. Au cours de cette rencontre, nous avons débattu du thème portant sur «Les problèmes entre la Confédération et les cantons en matière d'exécution du droit fédéral». Si le débat était d'actualité et intéressant, c'est surtout la partie plus festive et conviviale qui a permis de resserrer nos liens avec nos collègues romands et tessinois en visitant, comme il se doit, la Foire du Valais et en profitant d'installations spécialement aménagées pour l'occasion.

Toujours dans un registre festif, je remercie toutes les personnes, et en particulier Jean-Baptiste Maître et Nicole Roth, qui ont contribué à la parfaite organisation de notre sortie les 4 et 5 octobre à Schaffhouse. Durant deux jours, nous avons découvert un canton assez proche du Jura. L'ambiance particulièrement conviviale et la bonne humeur auront été les témoins d'un week-end parfaitement réussi. Je vous transmets les meilleures salutations des autorités de Schaffhouse et de Madame le maire de Stein Am Rhein, qui ont apprécié notre passage dans leur région. Un article a même été rédigé dans leur journal local. Pour les personnes qui le souhaitent, j'ai un exemplaire à disposition.

Je vous informe aussi que nous avons reçu, les 10 et 22 octobre, des réponses de la part de l'ambassadeur de France en Suisse et du président de la Confédération concernant la résolution no 156 sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse, que nous avons votée au cours de notre dernière séance de Parlement. Si vous souhaitez prendre connaissance de ces réponses, elles sont publiées sur l'extranet parlementaire.

Concernant l'organisation de nos séances de Parlement, je vous confirme que la séance plénière du Parlement du 19 novembre est annulée et est reportée au mercredi 3 décembre 2014.

Avant de débiter notre ordre du jour, je souhaite tous mes vœux de bonheur et de santé à notre collègue Murielle Macchi-Berdar qui fête aujourd'hui son anniversaire. Félicitations et joyeux anniversaire. *(Applaudissements.)*

S'agissant de notre ordre du jour, je vous confirme que le point 10, l'interpellation no 827 «Conséquences des mesures d'économie envisagées par le Canton sur les communes et la population», sera traité sous la rubrique «Présidence du Gouvernement» et est par conséquent déplacé après le point 3 de l'ordre du jour.

Vous avez peut-être constaté que notre secrétaire Nicole Roth est absente. Elle profite en effet de vacances au soleil bien méritées. Pour faciliter le travail de notre huissier, qui la remplace, je vous remercie, après votre passage à la tribune, de bien vouloir apporter votre intervention à son bureau. D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Nous allons pouvoir ainsi commencer notre ordre du jour. Je vous demande de contrôler que votre carte d'identité parlementaire soit bien installée dans le système de vote électronique.

2. Questions orales

Le président : Avant de débiter l'heure des questions orales, j'aimerais revenir sur la demande de plusieurs députés.

Au cours de notre dernière séance du Parlement, plusieurs députés m'ont interpellé sur le fait que le temps de parole durant les questions orales a été à plusieurs reprises dépassé et que cela n'avait pas permis de traiter toutes les questions orales.

Après avoir débattu de ce sujet au Bureau du Parlement, il a été décidé, comme vous en avez été informés, que j'appliquerai plus rigoureusement la procédure de l'article 57 du règlement du Parlement. Une question orale doit être circonstanciée, avec un développement concis et cadré. Une question orale n'est ni une question écrite, ni une interpellation qui, elles, demandent un développement plus détaillé. Cela signifie que lorsqu'un député pose une question orale, si, après 1 minute 45, la question n'est pas posée, je l'interromps et lui précise qu'il lui reste 15 secondes pour poser sa question. Après 2 minutes, son intervention est interrompue ! D'autre part, je vous rappelle qu'il n'est pas possible de poser plusieurs questions dans une même question orale. Aussi, si une question orale comporte plusieurs questions, vous ne vous étonnez pas que le ou la ministre chargé(e) de répondre ne réponde qu'à l'une d'entre elles. La réponse du ministre doit être aussi concise et cadrée. Si après 3 minutes 30, la réponse n'est pas terminée, je demanderai alors au ministre de conclure en 30 secondes. D'avance, je vous remercie de votre compréhension et, surtout, je vous remercie de respecter la procédure.

Aujourd'hui, treize députés se sont annoncés pour poser une question orale. Il est 8.40 heures et je cède immédiatement le micro, pour la première question orale, à Madame la députée Erica Hennequin.

Distribution de comprimés d'iode

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Les Jurassiens ont reçu récemment un dépliant d'information du Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports.

Je suis très satisfaite que la demande de la motion acceptée en octobre 2012, intitulée «Pastille d'iode pour les Jura-siens», soit en voie de réalisation. Cependant, l'intitulé du dépliant laisse songeur... ou songeuse !

Bien protégé en cas d'urgence ! C'est carrément mensonger. En effet, les comprimés d'iode ne protègent que contre les isotopes d'iode 131 qui provoquent le cancer de la thyroïde et pas contre les innombrables autres substances extrêmement nocives et qui ont une durée de vie bien supérieure.

Cela dit, c'est un premier pas. L'iodure de potassium dont il est question protégerait au moins du cancer de la thyroïde, notamment les enfants, plus sensibles que les adultes, à condition, bien sûr, de les prendre avant l'arrivée du nuage radioactif.

Dans le Jura, nous sommes à moins de 50 kilomètres de Mühleberg, pas éloigné non plus de Beznau et de Fessenheim, trois vieilles centrales qui présentent des défauts de sécurité importants et qu'il faut fermer de toute urgence.

En attendant, je serais intéressée de savoir si le Jura, qui n'a pas choisi d'être si mal entouré, doit participer, directement ou indirectement, au financement de la distribution d'iode, que ce soit l'exploitant ou que ce soit la Confédération qui prenne globalement les coûts en charge. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Je serai alors extrêmement bref dans la réponse. Ce sont les exploitants qui se verront facturer l'ensemble des coûts liés à la fabrication, à la distribution, au renouvellement et à la mise à jour de ces pastilles d'iode qui seront distribuées prochainement dans les villages concernés par ces zones de sécurité, à savoir, pour ce qui concerne le Jura, l'ensemble du territoire cantonal.

C'est la Confédération qui les fera distribuer directement. Nous les recevrons, chacune et chacun, chez soi à son domicile. Il y en aura qui seront distribués dans les entreprises, respectivement dans les écoles, et tout cela se fera par la Confédération.

Pour ce qui est d'assurer le suivi, les cantons auront la responsabilité de faire des vérifications mais s'ils encourent des frais, ils les factureront à la Confédération qui, elle, les refacturera aux exploitants de centrales nucléaires.

Inutile de vous dire, vous l'avez certainement vu dans la presse, que ceux-ci ne sont pas très contents mais, pour nous en tout cas, c'est la Confédération qui assure l'intermédiaire entre eux et les cantons. Et si nous avons des frais, c'est à la Confédération que nous les facturerons.

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Je suis satisfaite.

Etat de santé des enseignants

M. Didier Spies (UDC) : Suite aux informations relayées par la presse dominicale, la question sur l'état de santé des enseignants jurassiens se pose. Car, d'après une étude de la Haute école spécialisée (HES) du Nord-ouest de la Suisse, il y aurait en Suisse des milliers d'enseignants qui sont la plupart du temps surchargés et proches d'un «burn-out». Pression, problèmes de comportement des élèves et parents compliqués... une étude scientifique fait, pour la première fois, état de l'épuisement des enseignants suisses.

D'après cette analyse, qui porte sur 600 professeurs du secondaire, 20 % des interrogés se sentent «constamment dépassés» et presque autant sont en proie, au moins une fois par semaine, à une humeur dépressive. Ces professeurs disent se sentir souvent ou toujours fatigués et faibles. Ils ajoutent qu'ils ne parviennent plus à se reposer durant leur temps libre.

Cette constatation est valable dans toutes les régions du pays.

La constante augmentation des charges financières concernant les remplacements dans les écoles jurassiennes interpelle le groupe UDC. D'où ma question : combien d'enseignants sont en arrêt maladie au niveau du canton du Jura pour une dépression ou un «burn-out» ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : J'espère ne pas m'épuiser en essayant de trouver aussi vite que possible la réponse.

Par rapport à l'étude qui a été menée, je n'ai pas de données spécifiques pour le canton du Jura ou l'espace BEJUNE sachant qu'on travaille avec la HEP-BEJUNE (Berne franco-phone, Jura et Neuchâtel).

Par contre, ce que nous avons pu observer dans un autre registre, par rapport à la pénibilité du métier ou par rapport au manque de reconnaissance ou par rapport peut-être à la fatigue ou au fait que le métier ne correspond pas forcément à ses attentes, c'est que, d'une manière générale, dans les cinq premières années d'exercice du métier, on a un petit cinquième qui quitte la fonction d'enseignant. Ce sont des éléments qui interpellent sur le choix d'un métier et sur l'entrée dans ce métier et aussi comment on accompagne les jeunes ou moins jeunes enseignants dans la formation.

Je me suis précipitée pour savoir si on avait des indications sur les questions de burnout. A la connaissance du Service de l'enseignement, il m'a été dit qu'il y avait quatre, voire cinq situations identifiées. Par contre, au niveau des remplacements, on peut dire qu'il faut se réjouir parce que c'est pour des congés maternité. Donc, nous avons eu, l'année passée et l'année précédente, de nombreux congés maternité nécessitant des remplacements. Il faut donc vraiment lire les chiffres avec les indications qui correspondent, notamment si c'est pour une raison de maladie, pour une raison d'accident. J'ai demandé rapidement au CEJEF et on m'a indiqué qu'il y avait un accident, une jambe cassée, un décollement de rétine... enfin une espèce de liste. Pas de «burn-out» à la connaissance de la direction du CEJEF.

J'aurais tendance à dire que la situation n'est peut-être pas catastrophique étant donné que nous n'avons pas non plus des effectifs – vous l'avez entendu dans l'étude à 26 à 28 élèves dans certaines classes ou dans certains degrés d'enseignement – et étant donné que nous avions anticipé, il y a quelques années, la mise en place de ce que nous appelions le SACE (service d'aide et de conseil aux enseignants), où les enseignantes et les enseignants pouvaient solliciter, de manière anonyme, un soutien psychologique par rapport à leur positionnement dans la classe ou à des problèmes avec les collègues ou avec la direction ou encore avec le Service de l'enseignement. Ce système a été repris actuellement dans le cadre de la nouvelle loi sur le personnel pour le personnel de l'Etat.

Je pourrais peut-être vous donner des informations probablement plus précises mais, à priori, nous ne sommes pas dans la situation aussi catastrophique que mentionnée dans les chiffres de l'étude, qui sont aussi des chiffres qui doivent amener à réfléchir. Mais il y a de fortes questions sur l'attractivité du métier d'enseignant et, surtout, sur la durée dans ce métier parce que les jeunes s'inscrivent mais, ensuite, il faut qu'ils exercent le métier pour lequel ils se sont formés.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis satisfait.

Danger de l'énergie nucléaire et projets de développement des énergies renouvelables

Mme Françoise Chagnat (PDC) : Il faut croire que les petites pilules d'iodure de potassium préoccupent grandement les Jurassiens. C'est en effet la deuxième question concernant ces pilules aujourd'hui.

Ce futur envoi inquiète plus qu'il ne rassure la population. Si nous connaissions déjà les dangers du nucléaire, la confirmation de ceux-ci par la Confédération agit comme une pilule de rappel.

Si l'erreur est humaine, elle ne peut toutefois être tolérée dans le cas de catastrophes nucléaires. Le sentiment de sécurité énoncé dans le formulaire, c'est-à-dire «bien protégé en cas d'urgence», est trompeur. Ce qu'il faut savoir, c'est que les comprimés en question ne permettront pas aux Jurassiens de survivre en cas de catastrophe nucléaire; ils leur donneront juste le temps de fuir en abandonnant tout et pour ne jamais revenir chez eux !

Je ne veux pas être ici catastrophiste mais juste un peu réaliste car on s'attaque ici aux conséquences d'une catastrophe et non aux causes.

Je sais le Gouvernement désireux de sortir du nucléaire par une politique résolument tournée vers d'autres sources énergétiques et je ne peux qu'insister sur la nécessité de ne pas baisser la garde.

Je suis déjà ravie de savoir que le Canton n'aura pas à payer ces petites pilules, qui peuvent représenter plusieurs centaines de milliers de francs, mais ma question est la suivante : est-ce que cet envoi incite le Gouvernement à accélérer les démarches d'économie d'énergie ou de diversification économique en promouvant par exemple les énergies solaires ou autres sources naturelles ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Oui, la question sur l'orientation prise par le Gouvernement dans le domaine énergétique est une question de saison, si j'ose le dire ainsi, puisque je peux vous annoncer à cette tribune que la mise en consultation prochaine de la conception cantonale de l'énergie, très attendue par tous les milieux intéressés de près ou de loin à cette thématique, va avoir lieu d'ici la mi-novembre selon notre dernier calendrier.

Cette conception cantonale de l'énergie, accompagnée d'un projet de révision de la loi sur l'énergie, renferme la mise en œuvre des neuf thèses énergétiques adoptées par le Gouvernement en octobre 2012, fixe un certain nombre d'objectifs en ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie d'une part mais aussi la production d'énergie d'autre part, par type de production, ainsi que des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Si je peux me permettre, nous entrerons dans le concret à partir de là.

Le fil conducteur de la conception cantonale de l'énergie du canton du Jura, tel que le Gouvernement la souhaite dans la stratégie énergétique 2035, c'est en effet le recours massif aux nouvelles énergies renouvelables, quelles qu'elles soient. Je vous rappelle qu'actuellement déjà, la planification sectorielle éolienne est en cours de discussion et que les autres éléments de production, tels que la géothermie, sont favorisés au travers d'une expérience-pilote pour laquelle le dépôt public du plan est intervenu hier ou intervient ce jour.

Donc, nous sommes au cœur de l'actualité avec cette question.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que si l'on peut et l'on doit déplorer le recours massif que notre pays et ses voisins ont pu avoir à un certain moment dans le domaine du nucléaire, avec tous les problèmes que cela nous pose et que cela nous posera encore à l'avenir, même quand les centrales seront arrêtées, il va falloir, pour changer cette politique, du courage. Il va falloir beaucoup d'engagement et il va falloir beaucoup de présence des autorités politiques à leur niveau s'agissant d'objectifs tels que ceux-ci, pour lesquels je fais d'ores et déjà appel au soutien du Parlement.

Mme Françoise Chagnat (PDC) : Je suis satisfaite.

Population de poissons décimée dans la Birse en aval de Roches

M. Cédric Vauclair (PS) : La presse régionale a relaté, en début de semaine, qu'une pollution, probablement très importante, a décimé les populations de poissons de la Birse à partir de l'aval de la commune de Roches.

Selon les différents intervenants cités, les causes sont encore inconnues et plusieurs hypothèses semblent possibles.

Dans ce contexte, nous aimerions obtenir quelques informations complémentaires. Le Gouvernement peut-il nous dire par exemple quelle est l'ampleur de la pollution ? Plus précisément, peut-on estimer à ce jour les quantités de poissons qui ont disparu sur le parcours jurassien de la Birse ? Les autorités jurassiennes ont-elles obtenu des résultats d'analyses de l'eau de la Birse ou de la STEP de Roches depuis que les responsables bernois ont découvert la catastrophe ? Et, enfin, est-il envisagé une action conjointe entre les deux cantons pour connaître enfin la vérité ? Si oui, laquelle ? Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Durant le printemps 2014, le garde-pêche de la région de Moutier a contacté, par téléphone, un collaborateur de l'Office de l'environnement jurassien pour l'informer d'un problème dans la Birse en aval de Roches. Il a signalé que le Service bernois de la pêche avait procédé, fin avril 2014, à une pêche électrique dans la Birse, en aval de Roches, et constaté une baisse drastique des effectifs de poissons. Il a souligné qu'en amont de Roches, les poissons étaient présents en nombre et qu'aucun problème n'avait été relevé. Le garde bernois a demandé si l'office jurassien avait constaté une baisse des effectifs de poissons en aval. On lui a répondu par la négative sans garantie toutefois, des pêches de contrôle n'ayant à ce moment-là pas été effectuées.

Les 3 juin et 17 juillet derniers, l'Office de l'environnement a profité de pêches électriques avant travaux pour réaliser des sondages ponctuels à Choindez sur de courtes distances. Ces sondages ont révélé des densités très faibles de poissons. Il a donc été décidé de procéder à une pêche de contrôle de plus grande ampleur courant juillet mais cette pêche a été reportée, vous l'imaginez bien, pour des raisons météorologiques très défavorables et, pour finir, réalisée le 16 septembre dernier.

Deux tronçons de 200 mètres ont été pêchés à l'électricité en amont et en aval de Choindez. Les résultats ont confirmé les premières observations, soit une baisse drastique des effectifs de poissons dans les deux tronçons.

Le 9 octobre, de nouvelles pêches électriques sont réalisées en aval de Choindez dans le cadre de la campagne PCB. Ces pêches ont montré que la forte baisse des effectifs de poissons était effective jusqu'en aval de Delémont.

Sur la base de ces résultats, l'Office de l'environnement a alors décidé d'informer les représentants de la Fédération cantonale de pêche jurassienne de la situation à l'occasion de rencontres planifiées régulièrement entre pêcheurs et administration.

A ce jour, les causes de cette baisse importante des effectifs de poissons ne sont pas élucidées. Le fait qu'aucune mortalité massive n'ait été décelée ou signalée à l'Office de l'environnement est d'ailleurs surprenant puisqu'on vient de relever à ce sujet que les exploitants des usines hydroélectriques de la Birse ont été contactés récemment pour savoir si des poissons morts ont été observés dans les grilles de leur installation en 2013 ou 2014. Selon leurs déclarations, quelques sujets observés mais jamais en quantité remarquable.

Une radio titre «le mystère de la Birse» et pose la question : «Où sont les poissons disparus ?». Nous ne le savons pas.

L'Office de l'environnement a, de plus, procédé à un examen détaillé de toutes les données à sa disposition sur la qualité physicochimique de la Birse, qui proviennent de ses propres analyses ou de campagnes menées sous l'égide de la Confédération : pas d'anomalies détectées en 2013-2014 qui pourraient laisser penser à une pollution massive.

La suite : une rencontre entre l'Office de l'environnement et les homologues bernois est prévue le 12 novembre. Elle permettra d'échanger les diverses informations, les résultats à disposition, surtout les analyses en lien avec la STEP de Roches, et de discuter de la suite. Cette dernière pourrait prendre, dans les grandes lignes, la forme suivante :

- 1° des prélèvements de sédiments d'eau en continu grâce à un préleveur actuellement en location à l'Environnement; ils seront réalisés dans les prochaines quinze journées sur le territoire de la RCJU;
- 2° le programme coordonné entre Jura, Berne, Bâle-Campagne et Bâle-Ville sur la qualité physicochimique sera complété par des points proches de la frontière Jura-Berne;
- 3° la campagne IBCH 2011-2014 – c'est une méthode qui permet d'estimer grossièrement l'état biologique d'un cours d'eau – sera complétée par une nouvelle analyse en 2015 pour comparer l'évolution avec 2013;
- 4° les analyses sur les chairs de poissons prélevés dans le programme PCB seront complétées par une analyse de métaux lourds; les analyses à l'aide de capteurs passifs prévues pourraient également être complétées...

Le président : Veuillez conclure, Monsieur le Ministre !

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : ... On me demande ce qu'on va faire. Je vais le dire jusqu'à la fin !

- 5° des pêches de contrôle seront menées en 2015 pour suivre l'évolution de la situation.
- 6° enfin, en vue d'une éventuelle réparation des dommages, une évaluation de ces derniers sera menée en collaboration avec le canton de Berne.

Voilà les réponses que je peux vous donner sur ce que nous allons faire. Il serait présomptueux aujourd'hui de dire

ce qui s'est passé. Nous nous en remettons à cette action-là, qui est entamée dès aujourd'hui; je viens de vous en donner connaissance.

Le président : Merci Monsieur le Ministre mais vous aviez l'obligation de ne répondre qu'à une des questions et pas à la totalité !

M. Cédric Vauclair (PS) : Je suis satisfait.

Report des travaux du chantier de l'Avenir 33

M. Stéphane Brosy (PLR) : Ma question porte sur le chantier de l'Avenir 33 à Delémont.

Dans un article du «QJ» paru ce samedi 25 octobre, on nous apprend que le chantier du campus de la Division santé-social-art ne sera pas terminé pour la rentrée d'août 2015 comme prévu et que sa mise en service sera repoussée de six mois, respectivement pour fin 2015.

La structure bois du bâtiment et l'infrastructure technique devraient être actuellement en cours de montage mais cette phase des travaux a été repoussée au mois de janvier et février pour (je cite) «des raisons météorologiques». Au vu de la météo de ces jours passés et prochains et considérant les arguments avancés, nous sommes dubitatifs : ce choix est-il judicieux ? Est-ce d'autres motifs, que l'on ne nous dit pas, qui ont dicté ce report ? En effet, bien avant cette annonce dans la presse, différents bruits ont circulé au sujet de ce chantier, certains évoquant même un retard d'une année !

Les artisans engagés sur ce chantier, vu l'importance des travaux, contraints par un planning contractuel très strict et des pénalités de retard, tenaient les délais imposés. Pour ce faire, ils ont planifié ces travaux comme prévu initialement et, à cet effet, ont réservé le personnel et matériel nécessaires à sa réalisation. Suite à ce report, certains ont dû stopper leur fabrication ou travaux alors que d'autres ne pourront intervenir comme prévu selon leurs contrats que bien plus tard. Ces entreprises se voient contraintes de chercher d'autres travaux alors même qu'elles en avaient refusé auparavant, réservant leurs ressources à ce chantier.

Bref, des situations extrêmement difficiles à gérer dans un délai si court !

Ce report ainsi que ses motifs sont pour le moins contestables. Ma question : le Gouvernement a-t-il bien mesuré tous les inconvénients et conséquences engendrés par ce report et, en cas de besoin, prévu des mesures pour les atténuer et aider les entreprises à faire face à cette situation ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Tout d'abord, les informations qui ont été citées par l'intervenant sont exactes. Elles sont exactes puisqu'elles émanent directement de l'architecte cantonal, autrement dit de la Section des bâtiments qui a la responsabilité du suivi de ce dossier sous l'égide du Département de l'Environnement et de l'Équipement.

La météo qui a été citée n'est pas la météo actuelle, Monsieur le Député. Vous faites d'ailleurs référence à la durée prévisible d'un chantier, aux différentes phases nécessaires pour la réalisation de ce dernier. Ce n'est donc pas la météo d'aujourd'hui ou d'hier qui nous posait souci; c'est la météo à venir, lorsqu'il s'agira de poser certains éléments bien déterminés, qui a conduit à la décision que nous avons prise.

Je rappelle que, fin juin 2013, un crédit d'engagement a été voté par le Parlement, qui a permis, pour ce projet, en novembre 2013, l'octroi du permis de construire. Nous avons commencé les travaux en février de cette année; une première pierre a été posée le 3 juin et, de juillet à septembre 2014, la coordination des études entre mandataires spécialisés et entreprise adjudicatrice a été conduite et notamment la revue de la planification détaillée des travaux avec ces derniers. C'est normal; cela se passe comme ça dans tous les chantiers. Un chantier, c'est un élément que l'on pourrait qualifier de vivant.

Mi-septembre à novembre de cette année, la fabrication en atelier de tous les éléments en bois, planchers et parois, est prévue; ils sont nécessaires pour l'étape qui nous intéresse très précisément de ce chantier.

Et l'on constate aujourd'hui que la pose de ces éléments préfabriqués en bois nécessitera huit semaines, donc de très gros risques d'avoir une interruption avec dégâts durant la pause de Noël parce que c'est la météo de cette période-là qu'il s'agit de prendre en considération. Raison pour laquelle il a été décidé de débiter la pose, pour la faire d'un seul tenant, à partir du 5 janvier 2015.

Nous avons eu un groupe de coordination qui réunit les techniques mais aussi le métier, je dirais, le volet scolaire intéressé directement à cette réalisation en août dernier pour constater que la planification était très serrée, avec des chemins critiques notamment pour ces deux prestations importantes que sont les revêtements de façades en bois et les revêtements de sols. Il manquait environ deux à trois mois pour réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, les directeurs signalent qu'en cas de report de fin des travaux, il n'est pas raisonnable d'imaginer une prise de locaux en cours de semestre pour des raisons de formation.

Donc, en travaillant en professionnels, conformément aux règles de l'art, et en prenant en compte les informations disponibles à cette étape-là du chantier, la décision qui a été prise l'a été pour les raisons que je viens de vous donner. Il n'y en a pas d'autres. Vous semblez suggérer que, de toute manière, nous aurons une année de retard; ce n'est pas le cas. Le retard est clairement identifié sur cet élément-là; une mise en pause pour ne pas faire du travail à moitié jusqu'à la pause de Noël que nous devrions probablement refaire avant de faire la deuxième moitié en janvier, ce qui serait, vous en conviendrez, une bien mauvaise utilisation des deniers publics.

M. Stéphane Brosy (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Retard dans la mise à disposition du bâtiment de l'Avenir 33 et organisation scolaire

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Ma question concerne également le sujet de l'Avenir 33 suite à l'arrêt des travaux.

En effet, lorsque ce projet est passé au sein de la commission de l'environnement et de l'équipement, nous avons dû réagir et prendre une décision rapidement dans nos groupes respectifs afin de ne pas retarder les échéances prévues et ceci pour que le déménagement des enseignantes, enseignants et élèves concernés par cette nouvelle structure puissent entrer dans ce nouveau cercle professionnel en août 2015.

Ma question : comment le Gouvernement va-t-il gérer cette situation si vraiment les travaux prennent du retard ? Comment va-t-il gérer cela en sachant qu'il y aura de nombreuses démarches et contraintes, autant au niveau des locaux à disposition que de l'aspect financier lié à cette situation imprévue ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Etant donné qu'il s'agit plutôt d'une question d'organisation scolaire, je vais vous apporter les appréciations de la direction générale du CEJEF de même que des directions des divisions commerciale et santé-social-art.

Il faut savoir que, pour un déménagement, l'idéal, effectivement, dans une situation idéale, c'est en début d'année scolaire. Par contre, ce n'est bien sûr pas impossible, vu que l'on parle d'un report de six mois, d'envisager le déménagement pour le début février, pour le deuxième semestre, mais ça nécessite, il est vrai, des contraintes au niveau de la réécriture de certains horaires parce que la distribution des locaux se fait différemment, parce que des cours qui étaient donnés sur un des sites ne seront plus que donnés sur le nouveau site «Avenir 33». Donc, c'est plus compliqué mais de loin pas impossible.

Par contre, ce qu'il faut également ajouter, c'est qu'il n'y a pas de contraintes très difficiles en termes de nuisances sur le chantier étant donné que la prolongation des travaux, c'est surtout des travaux d'intérieur. On a aussi vérifié si c'étaient des conséquences négatives pour les apprentis, étudiants ou enseignants. A ce niveau-là, ce n'est pas quelque chose d'insurmontable.

Par rapport au planning, parce qu'il faut prendre en considération les échéances du chantier – on est plutôt fin d'année – et une rentrée scolaire au milieu de l'année, situation pas idéale mais qu'on peut anticiper, qui est en train d'être réfléchie. Si, malheureusement, il devait y avoir encore un peu de retard, on se retrouverait dans une situation reportée d'une année mais plus simple à organiser en termes d'horaires et autres. Mais je crois que ce qui compte avant tout, c'est les échéances des travaux pour maîtriser les coûts et on s'adaptera et on anticipe du côté des deux directions.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Je suis satisfait.

Liaison autoroutière Delémont-Bâle

M. Thomas Stettler (UDC) : Il y a déjà plusieurs années, le Parlement jurassien acceptait, à une large majorité, un crédit à hauteur d'un demi-million de francs pour étudier la faisabilité d'une liaison rapide entre la Transjurane et Bâle.

Depuis, silence radio ! A part peut-être une menace et un chantage de la Confédération lors du vote sur la vignette à 100 francs, qui nous rappelait qu'un vote négatif du Jura pourrait être interprété négativement dans le futur financement de cette route !

Bref, aujourd'hui, un point de situation s'impose. Est-ce que l'argent prévu pour cette étude a été dépensé ? Où est le résultat de cette étude ? Plus concrètement, s'il faut tout dire en une seule question, aurions-nous jeté l'argent par la fenêtre ? Je remercie le Gouvernement de nous assurer du contraire.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Non, nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres, Monsieur le Député, comme vous pouvez bien vous l'imaginer.

Un rappel : le crédit dont il est question ici a été accepté par le Parlement qui a saisi le caractère stratégique éminemment important que représente, pour le canton du Jura, une liaison améliorée en qualité avec la région bâloise, autrement dit ce projet d'autoroute Delémont-Bâle H18. C'est un projet stratégique pour notre région, que nous partageons, que nous portons conjointement avec le canton de Bâle-Campagne et le canton de Bâle-Ville mais aussi, il faut le dire, avec l'Office fédéral des routes. Les ingénieurs n'ont pas l'habitude de travailler sur la place publique ni d'échanger leurs projets avec les passants dans la rue pour leur demander leur avis. On est en train de travailler. Nous avons travaillé sur un certain nombre de variantes possibles pour opérer une mutation, je dirais, du réseau pour faire en sorte que l'autoroute Delémont-Bâle puisse, à terme, devenir une réalité.

Et nous avons eu un premier signal très positif de la part des Chambres fédérales qui ont adopté ce qu'on appelle le nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR). Ce nouvel arrêté était associé à un mode de financement qui a été soumis au vote populaire le 24 novembre de l'année passée. Le vote populaire a été négatif de sorte que, sans les moyens financiers nécessaires au complément du réseau routier national, le financement ne pouvant être assuré, leur réalisation est momentanément mise entre parenthèses.

Vous le savez, aujourd'hui, le dossier reprend une nouvelle vie, sous forme cette fois-ci non plus de NAR mais de FORTA, le fonds routier pour les infrastructures qui commence à se discuter dans les cercles décisionnels fédéraux. Ce projet de FORTA représente grosso modo un projet comparable à ce que nous avons l'habitude de pratiquer pour les constructions dans le domaine ferroviaire. Les grandes discussions aujourd'hui tournent autour de la manière de l'alimenter d'une part. Vous entendez parler du débat sur l'augmentation du prix de l'essence. Ce que vous prétendiez qui n'arriverait pas quand vous disiez qu'il fallait refuser le prix de la vignette à 100 francs mais il n'y a pas, pour l'instant, d'autre ressource évoquée que celle-ci. Mais, surtout, le grand point de discussion entre Confédération et cantons, c'est celui du réseau lui-même parce que le FORTA, tel qu'il nous est présenté, n'inclut pas l'autoroute Delémont-Bâle et nous tenons, avec nos voisins mais aussi avec les autres régions de Suisse pour lesquelles le nouvel arrêté des routes nationales prévoyait des réalisations, à ce que ce NAR soit intégré à terme dans le FORTA.

Donc, discussions politiques extrêmement serrées entre les représentants fédéraux des cantons aux Chambres, avec l'appui des directeurs cantonaux des Infrastructures. Et, aujourd'hui, personne ne peut dire comment ce dossier va aboutir.

Ce qui fait que, dans l'attente de l'issue de ce dossier, dont nous dépendons très exactement pour la mise en marche de la suite de ce crédit, celui-ci a été suspendu. Si vous avez peur qu'on jette l'argent par les fenêtres et que vous ne nous croyez pas, je vous dirais que les fenêtres ont quand même été fermées !

M. Thomas Stettler (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Insécurité dans les régions frontières

M. Michel Choffat (PDC) : La presse locale d'aujourd'hui me donne l'occasion d'introduire ma question. Si l'on veut gagner contre les cambrioleurs, il faut collaborer.

Bien que l'on se sente encore relativement en sécurité dans le Jura, il existe des régions, en particulier le long de la frontière, où l'insécurité grandit !

Tout du temps que l'on n'est pas concerné, on pense que cela n'arrivera qu'aux autres, et puis un jour, une nuit, tout peut basculer...

Plusieurs de mes collègues maires sont préoccupés par ce problème lancinant qui semble s'amplifier.

J'ai aussi été contacté par des personnes braquées. Leurs récits sont poignants, émouvants. A l'évidence, certaines de ces personnes resteront marquées à vie !

Si l'insécurité grandit spécialement dans les régions frontières avec la France, c'est bien parce que le passage de la frontière, de jour comme de nuit, est facilité par l'absence quasi totale de surveillance.

Dès lors le Gouvernement n'envisage-t-il pas des démarches, en partenariat avec la douane et l'armée, pour remédier à la vague de cambriolages, en Ajoie en particulier, et afin de rassurer aussi la population et, surtout, éviter que des groupes d'autodéfense se mettent en action ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police : En effet, je pourrais vous renvoyer à la presse du jour, Monsieur le Député, comme vous l'avez dit, qui donne une partie des réponses à votre question.

Plus précisément, la collaboration tout d'abord. Sachez qu'elle est excellente et qu'elle fonctionne déjà depuis très longtemps entre le corps des gardes-frontière, la Police cantonale et les polices locales sur tout le territoire jurassien. Mais nous avons 120 kilomètres de frontière avec la France, avec plusieurs points d'entrée où il est très facile de pénétrer sur territoire suisse et, surtout, d'en repartir rapidement après la commission d'un délit. Sachez simplement que les moyens à disposition et même additionnés entre le corps des gardes-frontière et la Police cantonale ne permettent pas d'être partout en même temps de sorte que, malgré le fait que, toutes les nuits, Monsieur le Député, il y a des patrouilles de police et de corps de gardes-frontière qui sont dans les secteurs des cibles privilégiées, à savoir notamment les entreprises qui travaillent avec des métaux précieux, il y en a malheureusement encore qui passent entre les gouttes, on l'a vu. On arrive aussi à en déjouer plusieurs fois, on le sait, sans malheureusement pouvoir les attraper. Et l'on sait aussi qu'il faudrait pouvoir recourir à des moyens techniques pour faciliter l'aide des forces de sécurité. Et, là, nous verrons le débat que nous aurons sur la loi sur la Police cantonale, si le Parlement est prêt à offrir ces moyens techniques aux forces de l'ordre pour les aider à lutter efficacement contre la délinquance, qui est toujours plus dangereuse, toujours plus violente, vous l'avez appelé. Et il est vrai qu'il ne faut jamais oublier que les victimes qui sont concernées restent marquées à vie, selon la gravité des sévices qu'elles ont pu subir.

Cela dit, il y aura une probable augmentation des effectifs de la police mais ça ne suffira pas malgré tout et malgré une constance dans les effectifs de gardes-frontière quand bien même le corps des gardes-frontière aurait voulu déjà dégarnir la partie jurassienne pour renforcer d'autres parties du territoire qui sont beaucoup plus concernées que nous, mais nous

avons réussi à obtenir le maintien du nombre de douaniers ou de gardes-frontière dans le secteur jurassien au niveau qu'il est actuellement. Mais la sécurité absolue n'existe pas. Le risque existe tout le temps.

Une anecdote : un récent cambriolage à Boncourt alors que le site était surveillé; la patrouille qui surveillait a dû partir et s'absenter une demi-heure parce qu'elle était appelée sur quelque chose de suspect à l'autre bout du village et c'est sur cette demi-heure que les cambrioleurs sont passés à l'action. Donc, il faut savoir qu'ils sont aussi bien équipés, qu'ils sont bien renseignés, qu'ils sont de vrais professionnels et qu'il est difficile de lutter contre cela.

Et nous n'avons pas l'intention d'entourer le Jura de barbelés, bien évidemment. Par contre, il faut vraiment se poser la question, comme j'avais déjà lancé le débat il y a deux ans environ, de savoir si, dans les zones d'activités, là où il y a des sites particulièrement intéressants pour les cambrioleurs, il ne faudrait pas prendre des mesures physiques (barrières, caméras de surveillance, vigiles). La réflexion se poursuit, notamment à Alle, mais je pense qu'elle devra être approfondie, voire notamment en vue de la création de nouvelles zones. Il faudra peut-être d'emblée en faire une condition sine qua non d'équipement de base : comme on fait des routes, comme on fait des amenées d'électricité ou d'eau, il faudra certainement prévoir des barrières pour protéger ces sites. C'est malheureux mais c'est ainsi. Et si on veut lutter efficacement, c'est aussi par ces moyens-là que nous arriverons à le faire.

Mais je vous rassure que la collaboration, comme vous l'appellez, avec le corps des gardes-frontière fonctionne, avec l'armée parfois aussi puisque vous savez que l'Ajoie est régulièrement survolée par des drones au milieu de la nuit. Certains s'en plaignent...

Le président : Veuillez conclure, Monsieur le Ministre !

M. Charles Juillard, ministre de la Police : ... mais ils sont là pour notre sécurité.

M. Michel Choffat (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Cours d'éducation générale et sociale

M. Francis Charmillot (PS) : EGS, éducation générale et sociale. Ce concept a été introduit dans nos écoles voici passablement d'années. J'ai eu l'occasion de m'y intéresser à l'époque et je pensais – et je pense toujours – que ce concept est une excellente idée et un espace important pour nos élèves.

L'éducation générale et sociale, travailler sur la vie sociale, la vie de groupe, la gestion de conflit entre élèves, trouver des outils pour vivre mieux ensemble, les questions graves autour des boucs émissaires par exemple, apprendre à dialoguer avec des jeunes d'autres cultures à l'école, le racket, la violence, etc., autant de thèmes importants pour lesquels les enseignants ont été formés pour pouvoir travailler avec les élèves, leur donner des pistes et des outils pour mieux vivre ces situations, voire les prévenir.

Je suis convaincu que ce projet est bon et que beaucoup de professeurs, beaucoup d'enseignants utilisent ce temps à bon escient et avec beaucoup de compétences.

Néanmoins, selon non pas une enquête scientifique mais autour de moi et autour des quelques classes dans lesquelles j'ai la chance de donner quelques heures de cours, j'ai pu

aussi entendre régulièrement que ces heures étaient utilisées, par certains enseignants, pour y faire de l'administratif, y gérer des problèmes qui n'ont rien à voir avec l'éducation générale et sociale. Je pense réellement que c'est une perte, une perte d'énergie et une perte d'efficacité importante.

Je demande donc au Gouvernement s'il peut nous dire si ce concept est toujours utilisé de façon systématiquement efficace et si la formation continue sur ce thème fonctionne à satisfaction. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Je remercie Monsieur le député pour la description des cours EGS parce qu'effectivement, c'est la nature même de l'éducation générale et sociale que de prendre à bras-le-corps, avec son intellect mais aussi son affectif, tout ce qui concerne le vivre ensemble à l'école, que ce soit entre les élèves ou entre élèves et enseignants.

Votre question : est-ce que c'est systématiquement efficace ? Je ne suis pas en mesure de répondre oui parce qu'en fait, avec 34 cercles scolaires à l'école primaire et 6 cercles scolaires à l'école secondaire, je ne peux pas simplement dire : effectivement, tout fonctionne pour le mieux dans le domaine de l'EGS.

L'EGS est inscrite à la grille horaire de tous les élèves depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. C'est un souhait de maintenir cet élément à la grille horaire. Nous sommes d'ailleurs en totale conformité, et même enviés par les cantons romands, par rapport au plan d'étude romand parce que, dans le cadre du plan d'étude, il y a bien sûr les disciplines (maths, sciences de la nature, sciences humaines, art, corps, mouvement, les langues) mais il y a aussi la formation générale et, dans la formation générale, il y a le vivre ensemble, l'exercice de la démocratie, l'éducation à la citoyenneté, toutes les questions de prévention (en matière de santé, en matière de comportement violent). Ces thèmes-là sont abordés dans le cadre de l'EGS.

Formellement, il a été porté à la connaissance du Service de l'enseignement que, parfois, certaines leçons... mais c'est surtout certains enseignants qui ont pris l'habitude, à laquelle nous ne saurions souscrire, de traiter effectivement des questions administratives en lieu et place d'utiliser ce temps pour des questions justement d'organisation de la vie en classe. Par exemple, pour les petites classes, c'est tenir un conseil de classe, élire démocratiquement qui s'occupera de remettre les savates en ordre. Ce sont des choses très pragmatiques du vivre ensemble.

Les profs ne sont plus tous formés. Dans le cadre de la formation continue, nous allons donc veiller à ce que tous les enseignants qui assument cette branche bénéficient de la formation continue ou s'impliquent pour des cours. Nous avons par exemple organisé, de manière obligatoire, le cours « apprendre à apprendre » dans le cadre de l'EGS.

Comme vous pouvez le constater, du côté du Service de l'enseignement, nulle velléité de renoncer à ce cours qui est important mais, effectivement, ce sera discuté dans le cadre de la CODEP (Conférence des directeurs d'écoles primaires) et la CODES (Conférence des directeurs d'écoles secondaires) de vérifier que les directions d'écoles sensibilisent et indiquent qu'il est important de maintenir l'orientation première de l'EGS. Il n'est pas impossible, s'il y a un problème grave dans l'école, d'utiliser tout à coup cette leçon, qui est faite pour ça aussi. Il n'est pas impossible qu'une fois ou l'autre, on donne des informations de nature administrative

pour organiser un camp de ski, la sortie scolaire, mais ça ne doit pas être systématiquement dédié à de l'administratif alors que ce doit être de l'éducatif et de l'enseignement.

Donc, je ne peux pas, comme je vous le disais, vous rassurer sur le fait que c'est systématiquement efficient mais je peux vous indiquer qu'il y a une volonté de maintenir dans la grille horaire et de, politiquement, donner la dimension d'éducation générale et sociale à ce temps scolaire.

M. Francis Charmillot (PS) : Je suis satisfait.

Aides financières aux agriculteurs pour la construction de fosses à purin en zone de protection des eaux

M. Alain Bohlinger (PLR) : Tout d'abord, je voudrais remercier le ministre Philippe Receveur pour sa réponse sur la Birse; j'avais la même question. Mais comme les questions ne manquent pas, voici ma question.

Une modification de la législation fédérale oblige les agriculteurs situés dans les zones de protection des eaux souterraines (zones S1, S2 et S3) à renforcer l'étanchéité de toute nouvelle fosse à lisier, de façon beaucoup plus contraignante, et à renforcer au besoin l'étanchéité des fosses existantes afin de pallier à tout risque de pollution autour des zones de captage des eaux d'intérêt public.

Pour les agriculteurs de montagne, une aide financière, de la part des pouvoirs publics, existe. Il n'en est pas de même pour les agriculteurs de plaine.

Ces nouvelles exigences consistent à protéger l'agriculteur de toute pollution mais également à protéger la collectivité et à assurer un approvisionnement en eau potable de qualité irréprochable.

De ce fait, puisque la prochaine politique agricole 18-21 sera bientôt mise en consultation, il serait souhaitable que le Gouvernement puisse intervenir au plan fédéral afin de sensibiliser, voire d'influencer positivement celui-ci dans le but d'obtenir une aide substantielle pour les agriculteurs de plaine également.

Ma question : est-ce que le Gouvernement est prêt à intervenir dans ce sens afin de soutenir également financièrement les agriculteurs de plaine lors de telles réalisations ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Michel Probst, ministre : Effectivement, les dispositions fédérales actuelles permettent de soutenir la construction de fosses à purin lorsqu'on est en zone des collines et de montagne car les frais supplémentaires en raison d'exigences complémentaires concernent la protection des eaux souterraines. Seules ces zones peuvent donc bénéficier de contributions supplémentaires au titre des améliorations structurales.

La zone de plaine, et vous l'avez relevé, est actuellement exclue des contributions à fonds perdus mais la construction de fosses en plaine pourrait être soutenue au moyen de crédits d'investissement. Il s'agirait de modifier l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurales. Ceci est indispensable pour pouvoir soutenir les exploitations de plaine avec des subventions fédérales. Une telle modification ne pourrait vraisemblablement intervenir qu'après 2017 puisque nous avons aujourd'hui le cadre de la politique 14-17. Ensuite, nous aurons une nouvelle politique fédérale agricole à partir de 2018.

Je ne manquerai pas d'en parler à l'Office fédéral de l'agriculture et d'appuyer votre demande. Le Gouvernement pourrait profiter de la consultation sur la PA 2018+ (comme on l'appelle aujourd'hui) pour préciser cette demande. Bien entendu dans le cadre des disponibilités budgétaires. Nous pourrions également étudier si une aide aux investissements, sous forme de contribution unique, ne devrait pas être introduite pour la zone de plaine, comme elle existe pour la zone de montagne, à des conditions encore à préciser.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Je suis satisfait.

Nombreux départs en retraite d'enseignants en milieu d'année scolaire en 2015

M. Damien Chappuis (PCSI) : Comme vous le savez certainement déjà, le départ à la retraite en cours d'année d'un certain nombre d'enseignants est dû au changement du règlement de la Caisse de pensions. Les personnes qui continueraient à travailler au-delà de février 2015 verraient en effet leurs prestations nettement détériorées.

Cette problématique amène légitimement certaines interrogations.

Tout d'abord, nombreux sont les parents qui souhaiteraient que leurs enfants puissent terminer l'année scolaire dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sans changer d'enseignant. Certains instituteurs manifestent d'ailleurs une volonté de continuer leur activité professionnelle.

Ensuite, il semble que trouver autant de remplaçants en cours d'année tient de la gageure. Mettre ces postes au concours maintenant n'est pas le meilleur moment alors qu'une nouvelle volée d'enseignants termineront leur parcours HEP en juin prochain.

Toujours dans la même perspective et compte tenu des fermetures de classes annoncées dans le cadre d'OPTI-MA, il n'est pas improbable que des enseignants de classes à effectif réduit se portent candidats pour les postes qui seraient mis au concours, créant d'autres vacances encore plus difficiles à combler.

Pour permettre aux enseignants de terminer l'année scolaire avec leur classe sans être pour autant sanctionnés financièrement mais, surtout, afin de prendre en considération le bien-être de l'élève, nous aimerions savoir ce que pense le Gouvernement de ce qui précède tout en nous précisant s'il a envisagé une dérogation du règlement de la Caisse de pensions. Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Peut-être une précision, Monsieur le député Chappuis : les enseignantes et enseignants, comme les employés d'Etat, qui choisissent de prendre leur retraite pour le 1^{er} janvier 2015 n'orientent pas leur décision par rapport à la nouvelle loi sur la Caisse de pensions qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à partir de 2010, il y a eu un délai transitoire de cinq ans pour pouvoir bénéficier encore de la rente-pont. Donc, c'est ce qui explique le fait que de nombreuses personnes, tant dans la fonction publique qu'au niveau des enseignants, prennent leur retraite. Nous l'anticipons, nous pouvions l'imaginer ou le redouter selon l'organisation mais je dirais que ce n'est pas sanctionner des enseignants dans la mesure où c'est après une période de cinq

années transitoires. Certains ont décidé de mettre un terme à leur carrière à la fin de l'année scolaire passée et d'autres ont choisi, en toute connaissance de cause, de travailler six mois de plus avec la conséquence, bénéfique pour eux, qu'ils vont recevoir la rente-pont qui est un montant substantiel alors que s'ils continuaient jusqu'à la fin de l'année scolaire, ce régime-là ne sera plus en vigueur. Donc, ce n'est pas par rapport à la dernière décision mais par rapport à la décision de 2010. Ceci sous réserve qu'ils aient cotisé vingt-cinq ans et qu'ils étaient inscrits à la caisse en 2010; ce sont là les conditions. Ils pouvaient et peuvent donc demander leur retraite anticipée jusqu'au 31 octobre.

Nous avons là des chiffres consolidés parce que c'est une question qu'on anticipait et qu'on envisageait. Pour le CEJEF, donc tout ce qui est de l'ordre du post-obligatoire, nous avons à ce jour – il peut encore en venir – huit demandes qui équivalent à sept équivalents-plein temps, avec aucune difficulté m'a-t-on dit de remplacement étant donné les branches enseignées.

Pour la scolarité obligatoire, c'est effectivement plus compliqué mais nous l'avons également déjà anticipé, il y a à ce jour 41 annonces; c'est beaucoup plus important. Et où il y a peut-être et probablement des demandes des parents ou des inquiétudes, c'est dans le domaine de la pédagogie spécialisée parce qu'il y a quatre demandes dans les classes de transition ou les classes de pédagogie spécialisée. Mais, dans les écoles, la situation a pu ou a dû être discutée, anticipée. On pouvait peut-être travailler en duo. On peut travailler sur la question de la transition.

Mais il n'est pas possible, légalement, pour le Gouvernement, de solliciter une dérogation à la Caisse de pensions car on aurait une totale inégalité de traitement entre les enseignants et tous les employés de l'Etat parce qu'on ne parle pas que de quelques francs ou d'une question de statut avec une nuance. C'est véritablement la rente-pont et une signification salariale assez importante.

Pour pallier à ces difficultés, au niveau du Service de l'enseignement, des contacts ont été pris avec les commissions d'écoles pour indiquer que nous n'ouvririons pas la possibilité des mutations pour éviter les effets domino comme vous le mentionniez, par exemple pour les classes à petits effectifs ou autres, que les postes seront reconduits par rapport à des engagements temporaires ou qui pourront être prolongés à la prochaine rentrée scolaire.... Je regarde si j'ai encore un tout petit peu de temps ! (*Rires*) Trente secondes. Et on ouvrira toutes les candidatures pour la rentrée pour que les enseignants aient le plus de choix possibles et que les directions d'écoles, les commissions d'écoles, qui mènent les entretiens d'embauche, aient également le plus de choix possibles et ne se précipitent pas sur quelqu'un en se disant : peut-être qu'il y aurait un autre profil qui correspondrait mieux à l'équipe pédagogique.

Donc, en résumé, pour la scolarité obligatoire, ce sera assez compliqué mais pas immaîtrisable dans le sens qu'on savait que ça arriverait. Il y a également, avec la HEP-BEJUNE, un programme spécifique où les enseignants en formation en dernière année, suivis par des formateurs, peuvent enseigner dans un contexte bien particulier. Pour certaines branches, nous savons également que ce sera plus délicat. Mais il y a également, dans les écoles, la possibilité pour les personnes à temps partiel d'augmenter leur taux d'activité.

Cette fois-ci, je vais terminer. Bref, pas de possibilité de dérogation parce que ce serait vraiment une inégalité de traitement...

Le président : Veuillez vraiment conclure, Madame la Ministre !

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Pas de difficultés pour le post-obligatoire et une grande attention à avoir pour la scolarité obligatoire.

Le président : Merci Madame la Ministre. Vous avez dépassé votre temps ! (*Rires*.)

M. Damien Chappuis (PCSI) : Je suis satisfait.

Appel à signer la pétition contre OPTI-MA transmis par le responsable du Laboratoire cantonal et devoir de réserve

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Le jeudi 16 octobre dernier, un mail a été envoyé par le responsable du Laboratoire cantonal demandant à d'autres employés de signer et de faire signer la pétition contre OPTI-MA et de la transmettre largement.

Signer une pétition est un droit élémentaire et fondamental qui ne peut être remis en cause. Mais il s'agit ici d'un cadre, à qui d'ailleurs pourrait être confiée la gestion de la mesure concernant le Laboratoire cantonal, utilisant son ordinateur professionnel afin d'inciter un maximum de gens à refuser les mesures proposées par son employeur.

Au cas particulier, le Gouvernement n'estime-t-il pas qu'il y a violation du devoir de réserve qu'induit la fonction de la personne concernée, voire même une rupture du lien de confiance ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Vous l'avez rappelé, Monsieur le Député, la liberté d'opinion est garantie à l'employé de l'Etat. Cela figure à l'article 22 de la loi sur le personnel. Le Gouvernement est attaché à cette liberté d'opinion et le fait que l'un ou l'autre employé de la fonction publique signe cette pétition en ligne ne lui pose pas de véritable problème.

Ce même article stipule cependant que l'employé doit faire preuve de la réserve que lui impose sa fonction.

Vous vous appuyez sur un exemple précis, qui est connu du Gouvernement puisqu'il en a discuté encore hier en séance de Gouvernement. Il s'agit, au-delà de ce cas-là, d'avoir une réflexion plus globale quant à la problématique posée par la transmission d'une information de ce type-là au sein de l'administration par une adresse professionnelle durant les heures de travail, ce qui pose en effet un certain nombre de questions. Qui plus est lorsque l'employé en question est un employé touché par une mesure OPTI-MA et qu'il devrait collaborer à la mise en œuvre de cette mesure-ci.

Le Gouvernement n'a pas autant d'informations que celles que vous affirmez ici. Il doit évidemment analyser la problématique, voir si, effectivement, l'employé a agi durant ses heures de travail et sur la base de son poste professionnel. Vous semblez très affirmatif. Nous devons évidemment vérifier cela. Et il s'agira, pour le Gouvernement, d'avoir une attitude proportionnée à l'événement qui est avéré ou non et de prendre les sanctions qui s'imposent, en application de l'article 22 où, je le rappelle, la liberté d'opinion est garantie à l'employé mais sachant que celui-ci doit faire la preuve de la

réserve que lui impose sa fonction. Donc, il s'agira là véritablement d'avoir une pesée d'intérêts par rapport à la faute qui doit être avérée et, pour ce faire, le Gouvernement souhaite évidemment un tant soit peu regarder ce qui s'est réellement passé.

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Je suis satisfait.

Mesures de protection prises face au virus Ebola dans le Jura

M. Yves Gigon (PDC) : L'épidémie d'Ebola fait peur et des ravages. Le risque d'une contamination mondiale existe et la Communauté internationale s'active pour le combattre.

Bien que l'épidémie soit confinée pour l'instant en Afrique, des cas sont apparus aux Etats-Unis et en Europe. Des personnes ayant fait un séjour dans ces régions africaines où sévit l'Ebola peuvent arriver en Suisse et dans le Jura plus particulièrement. Ainsi, il est demandé au Gouvernement de répondre à la question suivante : y a-t-il dans le Jura des mesures particulières qui ont été prises et qui sont prévues, notamment au niveau de l'hôpital, pour se protéger de ce virus ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Je pense que la question posée, même si elle est très courte, mériterait une question écrite parce que les mesures à prendre et prises sont extrêmement importantes et il me sera très difficile de répondre dans les quatre minutes qui me sont imparties.

Bien entendu que des mesures sont prises, non seulement à l'hôpital, Monsieur le Député, mais d'abord et avant tout au sein de l'administration puisque ce type de problématique est exactement la mission première du médecin cantonal qui s'active autour de cette problématique même si – l'Office fédéral de la santé publique l'a affirmé – les risques en Suisse sont relativement faibles.

Si je puis me permettre un commentaire personnel, je pense que l'on doit d'abord et avant tout investir en Afrique de l'Ouest pour éradiquer la problématique sur place avant de paniquer au niveau mondial parce que l'Europe ou l'Amérique pourrait être touchée. Mais ce n'est pas là l'objet de la discussion.

En ce qui concerne la situation jurassienne et les mesures qui ont déjà été prises, je vais me permettre de faire un court survol. Il s'est agi déjà de désigner une référente pour les maladies infectieuses, donc une docteure qui est en charge de ce dossier. Il a été mis en place un concept d'urgence et de première prise en charge par l'Hôpital du Jura mais ce concept est en perpétuelle évolution en fonction des informations que nous recevons chaque jour. Il a été mis en place une procédure de déclaration à l'OFSP dans les deux heures suivant la reconnaissance d'un cas. Les ambulances et urgences ont été équipées aux normes de l'OMS; la mise à niveau est en cours; l'équipement est commandé. Une information a été donnée aux médecins du Canton de manière à ce que soit mis en place, pour eux, un numéro d'urgence auprès de l'Hôpital du Jura, 24/24 heures. Un groupe interne a été désigné au sein de l'Hôpital du Jura, sous la présidence du directeur, pour suivre l'évolution de la problématique. Il y a d'importants contacts pluri-hebdomadaires avec la référente en question des maladies infectieuses. Il y a un lien quasi hebdomadaire également avec l'Office fédéral de la santé publique. Il devrait être réactivé un groupe de coordination au niveau cantonal. Bref, Monsieur le Député, toute une série d'actions ont déjà

été prises, qui doivent être encore complétées par l'entraînement du personnel de l'Hôpital du Jura, la recherche de solutions et l'organisation en présence de cas suspects. Toute une série d'éléments doivent donc être mis encore en œuvre.

Toute cette information fera l'objet d'une note la semaine prochaine au Gouvernement qui sera nanti du processus qui a été mis en œuvre de manière à réagir le mieux possible si, d'aventure, un cas était avéré sur sol jurassien.

M. Yves Gigon (PDC) : Je suis satisfait.

Le président : Nous avons traité toutes les questions orales et pouvons passer ainsi au point suivant de notre ordre du jour.

3. Motion interne no 118 Adaptation des indemnités de déplacement suite aux fusions de communes Didier Spies (UDC)

L'arrêté fixant les indemnités parlementaires règle, à l'article 5, l'indemnité de déplacement. On y trouve le texte suivant : «Une indemnité kilométrique de 70 centimes est versée aux députés qui utilisent leur propre véhicule pour se rendre de leur domicile politique dans la localité où siègent le Parlement, le Bureau, les commissions, les groupes et les commissions interparlementaires».

Est-ce que le terme «domicile politique» est encore approprié ? Prenons comme exemple la commune de Haute-Ajoie. Est-ce que le député qui habite le village de Damvant est indemnisé depuis Chevenez ou depuis Damvant ? La différence pour un trajet entre les deux villages est de 9 kilomètres ! Donc 18 kilomètres pour un aller-retour. Il y a des cas similaires dans d'autres communes fusionnées.

La dénomination «domicile politique» n'est plus adaptée suite aux fusions de communes. Il serait plus judicieux de mettre à la place un terme comme «(...) de leur lieu de séjour principal». Ainsi, les députés pourront être indemnisés correctement.

Dès lors, nous demandons au Parlement jurassien de mettre à jour la terminologie du domicile des députés à l'article 5, alinéa 1, de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires, ceci pour un traitement égal des membres de notre Parlement.

M. Didier Spies (UDC) : L'arrêté fixant les indemnités parlementaires date de 1998.

A l'époque, le Jura comptait 83 communes. Depuis, le nombre de communes a fortement baissé suite aux différentes fusions. Aujourd'hui, nous comptons encore 57 communes dans notre Canton.

A l'article 5 de l'arrêté susmentionné, le terme «domicile politique» a été utilisé. Le «domicile politique» est le lieu où l'on exerce ses droits politiques. Est-ce que le terme «domicile politique» est encore approprié ? La réponse un peu plus tard.

Prenons comme exemple la commune de Haute-Ajoie. Est-ce que le député qui habite le village de Damvant est indemnisé depuis Chevenez ou depuis Damvant ? Aujourd'hui, le député est clairement indemnisé depuis son village, donc Damvant. Mais Damvant ne correspond pas au «domicile politique».

La différence pour un trajet entre Chevenez et Damvant est de 18 kilomètres pour un aller-retour. 18 kilomètres fois 75 centimes, et cela avant les mesures d'OPTI-MA, représentent environ 13.50 francs de différence sur un aller-retour pour ce député.

Il y a des cas similaires dans d'autres communes fusionnées. Mais il y a aussi des cas particuliers. Par exemple le député UDC Stettler, qui habite sur le territoire de la commune de Courroux mais de l'autre côté de la montagne, donc bien plus proche de Liesberg que de Courroux. Sur un aller-retour, il fait 5 kilomètres de plus qu'un député de Courroux. Donc, il existe une certaine inégalité.

En revanche, d'autres cas particuliers ne sont pas réglementés. Regardons de plus près la situation du président du Parlement. Son «domicile politique» est la commune de Clos du Doubs. Il habite plus précisément le village d'Epauvillers. Est-ce que Monsieur le président est indemnisé depuis Epauvillers ou depuis Saint-Ursanne, où se trouve l'administration de cette commune ? Comme c'est prévu encore aujourd'hui, il s'agit d'Epauvillers. En distance pour un aller-retour, il y a une différence de 12 kilomètres, donc de 9 francs. Toutefois, Monsieur le président réside à Delémont et cela bien légalement en tant que «résident à la semaine». Une telle situation n'est pas réglée par l'arrêté et tout le monde compte sur la bonne foi du député qui est dans une telle situation. Car, pour le déplacement de la porte de son domicile à Delémont jusqu'à l'Hôtel du Parlement, qui se trouve dans la même commune, aucune indemnité lui sera versée. Par contre, la distance d'Epauvillers à Delémont est d'environ 46 kilomètres pour un trajet aller-retour, donc une différence d'environ 34 francs. Est-ce que le premier citoyen jurassien du Canton fait toujours bien la part des choses lorsqu'il met une croix dans la case des feuilles de présence pour être indemnisé par rapport à ses trajets effectifs ?

Qui contrôle les déplacements des députés ?

Alors, voici ma réponse à la question posée précédemment : «Est-ce que le terme «domicile politique» est encore approprié ?». Non, clairement non.

Il est temps d'adapter l'arrêté fixant les indemnités parlementaires pour que les membres de ce Parlement soient indemnisés correctement par rapport à leur situation personnelle et aucun député ne doit pouvoir abuser d'une telle situation.

Nous devons faire des efforts dans le domaine des finances. Donc, tout le monde doit faire un effort de son côté.

Quelle terminologie est la plus appropriée ? Domicile principal, lieu de séjour principal ou simplement domicile. Laissons finalement les juristes nous proposer un terme adapté pour la situation des communes fusionnées et des députés avec le statut de «résident à la semaine».

Je vous invite, chers collègues, à réserver un bon accueil à la motion interne no 118. Merci de votre attention.

Le président : Pour votre information, en ce qui me concerne, j'aimerais juste dire que je m'étais déjà inquiété en 2011 de cette situation et on m'a donc répondu que c'était selon mon domicile politique mais, depuis 2011, je verse régulièrement des montants aux associations caritatives jurassiennes. Je vous invite à Epauvillers ou à Delémont si vous souhaitez effectivement vérifier ma démarche.

A ce stade de la discussion, le Gouvernement souhaite-t-il prendre la parole ? Oui.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Heureuse République qui n'a plus que ces questions-là à traiter !

Au vote, la motion interne no 118 est acceptée par 26 voix contre 16.

Le président : Nous déplaçons donc le point 10 et passons à la rubrique «Présidence du Gouvernement».

10. Interpellation no 827

Conséquences des mesures d'économie envisagées par le Canton sur les communes et la population

André Parrat (CS-POP)

La République et Canton du Jura – via une table ronde organisée entre Gouvernement et Parlement – envisage la mise en œuvre de 141 mesures d'économie.

Ces mesures devraient toucher tous les secteurs dans lesquels l'Etat est actif et, si les décisions en ce sens doivent encore être prises (en particulier via les délibérations du Gouvernement d'une part et l'adoption du budget 2015 par le Parlement d'autre part), nous pouvons légitimement nous faire du souci pour les communes qui risquent d'en pâtir sérieusement, directement ou indirectement. En fin de compte, c'est la population en général, la plus fragilisée en particulier, et les associations actives dans les domaines sociaux et culturels qui en subiront les conséquences.

Dès lors, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Des consultations ont-elles été menées entre la Table (pas si) ronde et les communes ?
2. Si oui, pour chacune des 141 mesures, des prévisions chiffrées ont-elles été présentées par le Canton à chaque commune et en particulier à Delémont, Porrentruy et Saignelégier ?
3. Si oui, nous demandons que le Parlement reçoive les documents préparés à cet effet.
4. Dans le cas contraire, nous demandons au Gouvernement de nous présenter des prévisions chiffrées des répercussions pour chacune de ces mesures avec leurs détails pour Delémont, Porrentruy et Saignelégier notamment. Les chiffres à présenter doivent correspondre à la mesure proposée (finances, postes de travail, etc.).
5. En cas d'absence d'une telle consultation – sachant que les répercussions sur la population et les communes pourraient être lourdes – comment le Gouvernement justifie-t-il le fait de présenter un programme d'économie de cette importance ?
6. Sans une telle consultation et des prévisions chiffrées quant aux répercussions sur les communes, le Gouvernement n'est-il pas d'avis qu'il serait nécessaire de retirer ce programme afin d'en évaluer d'abord les conséquences importantes ?

M. André Parrat (CS-POP) : Je vous rassure d'emblée, je ne m'étendrai pas à cette tribune via un long développement. Le texte de l'interpellation déposée par le groupe CS-POP et VERTS est suffisamment clair et les réponses attendues aujourd'hui du Gouvernement sauront – peut-être – nous rassurer.

Car nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets des conséquences de la mise en application de ces 141 mesures

d'économie pour les communes d'une part, pour les associations notamment culturelles et sociales d'autre part mais, au premier chef, pour les citoyennes et les citoyens de ce coin de pays, les plus fragiles en particulier.

A l'occasion de la réponse du Gouvernement à la question orale que je posais sur ce même sujet lors de la dernière séance du Parlement, Monsieur le ministre Juillard pointait du doigt notre groupe, en particulier la chapelle CS-POP, qui avait décidé de ne pas participer aux échanges de la Table ronde. Nous avons effectivement fait le choix de ne pas nous asseoir à cette table. Nos camarades de groupe – les Verts – ont voulu essayer et, rapidement, ils ont déchanté et se sont heureusement retirés.

Mesdames et Messieurs, on ne met pas dans le même enclos la basse-cour, les renards et les fouines. Le résultat est connu d'avance, on sait qui perd les plumes et bien plus que cela...

De toute manière, la démarche d'économie initiée par toute la classe politique du Canton, sauf CS-POP et VERTS, n'est que la suite logique de ce qui est en œuvre depuis longtemps :

- au niveau fédéral : avec la nouvelle répartition des charges entre Confédération et cantons;
- avec ce qui se passe dans d'autres cantons où les mesures d'économie ont le vent en poupe, c'est-à-dire presque partout;
- avec la baisse linéaire des impôts qui, depuis une dizaine d'années dans le Jura, nous coupe d'une bonne partie de nos recettes;
- avec le déni – jusqu'à ce jour, je l'espère – que les communes et associations subiront directement ou indirectement les conséquences des économies cantonales;
- avec le fait que ce sont les citoyennes et les citoyens – et les plus fragiles en particulier – qui subiront de plein fouet ces mesures;
- avec, enfin, les privatisations qui pointent déjà le bout du nez ici avec la mise en consultation de ce que l'on nomme pudiquement l'autonomisation de l'Office des véhicules;
- avec, pour terminer, une remise en cause des valeurs de notre Etat d'une part, avec des attaques toujours plus frontales du capital contre ce qu'il reste de l'Etat providence.

Tout cela se nomme une stratégie du choc : profiter d'un moment fort, ou l'initier par exemple par OPTI-MA, et frapper le social, l'éducation, la culture, la coopération, jusqu'à la solidarité mais aussi notre patrimoine tout entier.

Eh bien non, Mesdames et Messieurs, non, notre groupe n'envisage toujours pas de vous suivre sur une telle stratégie. Nous y reviendrons dans le détail en temps voulu, dès le 3 décembre sans doute. Mais, pour l'heure, je remercie le Gouvernement de nous rassurer par ses réponses.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Autant vous le dire tout de go, Monsieur le Député, vous ne serez certainement pas rassuré aujourd'hui vu les termes que vous avez utilisés, qui dépassent très largement toute la mesure dans laquelle nous avons proposé des mesures d'économie pour assurer la pérennité de ce Canton, pour assurer le soutien aux plus démunis, pour assurer la capacité d'investissement dans des projets qui, d'habitude, vous sont chers, pas tellement dans les chapelles contrairement à ce que vous dites mais plutôt dans le domaine de la culture, dans le domaine de la formation, un peu moins dans les infrastructures certes. Mais si nous voulons continuer à développer ce Canton, nous n'avons pas le choix : nous devons prendre des

mesures et c'est ce à quoi s'est attelé la Table ronde.

Evidemment, point de renard ni de fouine dans ce Parlement. Tout au plus pourrais-je vous rappeler la fable de la cigale et la fourmi, Monsieur le Député, puisque nous nous trouvons ici dans cette situation, bien évidemment quelque peu difficile c'est vrai mais pour laquelle, je le répète, nous devons trouver des solutions.

Nous avons parlé de pastilles d'iode. Je pense que ce sont des lunettes qu'on devrait vous distribuer et non pas des pastilles d'iode pour que vous lisiez les documents qui sont remis et que vous puissiez vous rendre compte de l'appréciation que nous avons faite, de la pesée des intérêts que nous avons faite et de l'attention que nous avons voulu porter aux plus faibles dans cette République pour que ceux-ci soient le moins touchés possible par rapport à l'ensemble des efforts qui devront être consentis !

Maintenant, venons-en à votre souci ou du moins celui de votre interpellation en lien avec les communes parce que, finalement, c'était cela le texte de votre interpellation.

Le Gouvernement, tout d'abord, profite de la présente interpellation pour remercier encore une fois l'ensemble des membres de la Table ronde dont les partis concernés ont pris leurs responsabilités en vue d'obtenir un accord indispensable par rapport aux défis financiers à venir de l'Etat. Le Gouvernement intègre dans ses remerciements les deux membres du parti des Verts qui ont participé à l'ensemble des débats. Ils ne se sont pas rapidement retirés mais ont participé à l'ensemble des débats et se sont retirés au moment où il s'est agi de signer l'accord. Mais ils ont pu apporter aussi leur voix, leur vision dans les discussions qui ont eu lieu et je pense que vous savez aussi qu'ils ont eu quelques succès certainement au sein de cette Table ronde.

En ce qui concerne les questions précises que vous avez posées :

1. Des consultations ont-elles été menées entre la Table ronde et les communes ?

Toutes les sensibilités politiques cantonales, et parfois des sensibilités communales au vu de la qualité des représentants désignés, qui ont accepté de prendre part à la Table ronde ont pu exprimer leur avis et négocier au sein de la Table ronde. Cette phase correspond à une forme de consultation mais, c'est vrai, il n'y a pas eu de consultation à proprement parler ni avec les communes, ni d'ailleurs avec les autres partenaires de l'Etat.

2. Pour ce qui est de votre deuxième question relative à des prévisions chiffrées pour les 141 mesures, le message du Gouvernement à l'attention du Parlement et l'inventaire remis aux participants de la Table ronde mentionnent les incidences de ce programme pour les communes pour chacune des 141 mesures. L'addition des effets correspond à l'objectif voulu, à savoir la neutralité de l'opération pour les communes. Il était clair, c'était un postulat qu'il n'y aurait pas de report de charges pour les communes et, dans l'opération qui se solde par une neutralité des coûts entre l'Etat et les communes, il n'y a pas de report de charges pour les communes.
3. Si oui, nous demandons que le Parlement reçoive les documents préparés à cet effet.

Comme dans tous les dossiers, les informations complémentaires qui seraient jugées nécessaires par les membres de la commission parlementaire seront données si les informations transmises dans le message ne sont pas

suffisantes mais c'est là le travail d'une commission comme habituellement.

4. En ce qui concerne la quatrième question en lien avec Delémont, Porrentruy et Saignelégier, je n'y reviens pas parce que nous avons répondu globalement à cette question tout à l'heure.
5. En ce qui concerne la cinquième question, nous rappelons l'objectif que les répercussions du programme s'avèrent neutres pour les communes. De plus, la présentation du budget 2015 confirme que la démarche retenue est appropriée à la situation. A défaut des mesures OPTI-MA, le déficit atteindrait environ 15 millions de francs. Le cas échéant, le mécanisme de frein à l'endettement, qui est inscrit dans la Constitution cantonale et dans la loi sur les finances, nous aurait obligé à vous présenter un programme d'économie correspondant à environ 11 millions de francs et celui-là n'aurait pas été concerté; il aurait été concocté par le Gouvernement seul et aurait été présenté au Parlement avec, ma foi, des décisions qui seraient propres à ce Parlement. Cette procédure, qui s'inscrit dans le cadre du budget, aurait légalement été effectuée, je l'ai dit, sans requérir l'avis des représentants des groupes politiques jurassiens, ni de quiconque. De plus, les charges supplémentaires à venir (par exemple la participation financière au FAIF, aux prestations complémentaires, aux projets culturels ou de formation) et le recul des recettes lié à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ou encore à la réforme III de l'imposition des entreprises confirment clairement, et ce malgré l'annonce de la commission du Conseil des Etats qui, pour l'instant, a refusé de suivre les propositions du Conseil fédéral en matière de RPT, que nous avons intégrée dans l'évaluation des risques financiers qu'encourait la République, il est absolument indispensable de trouver des solutions pour que, d'ici 2018, ce soient donc bel et bien 35 millions de déficit structurel que nous gommerons.
6. En ce qui concerne votre sixième question, les conséquences, certes importantes, pour le canton du Jura et ses communes sont donc chiffrées. Le Gouvernement maintient ce programme d'économies qui permet non seulement le respect du mécanisme de frein à l'endettement mais également le financement des augmentations de charges constatées notamment dans le domaine de la santé et du social. Notamment, nous avons augmenté de près de 3 % la dotation aux subsides de primes pour caisse maladie; nous avons pu augmenter cela parce que nous faisons des économies ailleurs. Je ne vais quand même pas vous rappeler que ces subsides profitent quand même aux plus faibles de notre société ! Donc, si nous voulons maintenir cela, nous devons aussi trouver des financements ailleurs.

Si le budget n'est pas accepté en début d'exercice, risque parfois peut-être réel à défaut d'adoption de ce programme d'économies et compte tenu des exigences du frein à l'endettement, l'article 21 de la loi sur les finances contraindrait le Gouvernement à autoriser uniquement les dépenses absolument liées et les dépenses indispensables à l'activité administrative.

Donc, à ce stade, Monsieur le Député, nous aurons effectivement l'occasion de rediscuter plus en détail de l'ensemble de ces mesures, déjà en commission à partir de cet après-midi et aussi en séance plénière le 3 décembre, mais le Gouvernement persiste et signe : c'est absolument indispensable

de mener cette réflexion, de prendre ces mesures pour assurer la pérennité du soutien aux plus faibles et aussi garantir une capacité de développement et d'investissement dans ce Canton.

M. André Parrat (CS-POP) : Je ne suis pas satisfait.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe (*de sa place*) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Depuis que les mesures OPTI-MA ont été rendues publiques, le groupe CS-POP déploie toute son énergie au travers d'articles dans la presse, de pétition et d'interpellation au Parlement. Alors que cette énergie aurait pu être avantageusement utilisée en participant à la Table ronde et ainsi donner une orientation différente au paquet de mesures.

Que nenni. Courage, fuyons et laissons aux autres formations politiques le soin de trouver des solutions pour assainir durablement les finances cantonales, qui, par définition, sont impopulaires et choisissons la posture de franc-tireur ! Attitude déplorable qui correspond à celle des clients du café du commerce, qui, le lendemain d'une votation, n'ont de cesse de critiquer les résultats des votes de la veille alors qu'eux-mêmes n'ont pas accompli leur devoir civique !

CS-POP joue clairement la carte de l'électorisme en s'attribuant le rôle de chevalier blanc, défenseur des bonnes causes, appelant le peuple à s'opposer aux mesures OPTI-MA qu'il qualifie d'injustes alors qu'il n'en connaît que partiellement les détails et leur réel impact.

Non, chers collègues CS-POP, la défense des intérêts des plus faibles n'appartient pas uniquement à votre formation politique. Vous n'en avez pas le monopole même si vous le revendiquez !

Mais attention, à vouloir jouer dans ce registre, c'est prendre le risque qu'il faudra, à terme et si rien n'est entrepris aujourd'hui, réduire de façon drastique les prestations des plus faibles, faute de moyens.

Ce risque, la Table ronde n'a pas voulu le prendre en choisissant de proposer des mesures supportables et les plus équilibrées possibles devant justement permettre à l'avenir de poursuivre une politique publique notamment en faveur des plus démunis et de ne pas reporter sur les générations futures le poids des non-décisions et d'une non-gestion comme le préconise CS-POP. Je vous remercie de votre attention.

M. André Parrat (CS-POP) : Tout d'abord, je tiens tout de même à souligner que nous sommes en démocratie, dans laquelle la contestation est permise. Elle est même vouée au débat qui est nécessaire. On doit pouvoir entrer en contradiction, Monsieur le Ministre, et j'estime que nous l'avons fait dans les formes. Et je crois que c'est juste et courageux de notre part de pouvoir adopter une attitude contraire à celle de l'ensemble de la classe politique, même si vous n'êtes pas d'accord ! Je revendique le droit de m'indigner face à ces mesures d'économies.

D'autre part, Monsieur Froidevaux, électoralisme : non. On vous a expliqué par le détail notre position. Ce n'est pas la première fois. Ce qui est clair et net, c'est que vous êtes tous, avec ces mesures OPTI-MA, pris dans le maillon de ce

qui se trafique depuis longtemps, depuis des générations, depuis la montée en force du capitalisme. Je vous propose une lecture : Naomi Klein «La stratégie du choc» qui, depuis 1970, déploie ses affres dans tous les coins de la terre et qui arrive jusque chez nous, petite poussière de rien du tout dans l'univers ! Mais, non, nous ne sommes pas d'accord de nous faire tondre comme des moutons avec les personnes les plus démunies. Et, d'ores et déjà dans votre commentaire, Monsieur Froidevaux, vous énoncez la suite : si on n'entre pas dans votre jeu, vous allez attaquer les plus faibles et vous allez laisser cela aux fédéraux ! Ça va commencer par les fédéraux et ensuite les cantons, les communes et ainsi de suite; on connaît ce système.

Nous n'entrerons pas dans ce jeu... Nous le dénoncerons et nous pensons que les valeurs jurassiennes, qui ont été posées il y a trente-cinq ans, sont celles de la coopération, de la solidarité. Ces valeurs sont remises en cause par ces mesures d'économies que nous refuserons.

M. Loïc Dobler (PS) : Qu'on puisse s'insurger, contester, je crois que personne, ici, dit le contraire. Je crois que c'est même sain, dans une démocratie, qu'il puisse y avoir des oppositions à un projet et qu'on puisse en débattre objectivement.

Simplement, j'ai quand même un problème avec le discours qui est tenu ici parce que, effectivement, il y a des mesures qui me choquent sans doute autant que toi, cher camarade, mais, par contre, jusqu'à présent, j'ai entendu beaucoup de discours de la part de CS-POP sans avoir beaucoup de réponses. Et je regrette un peu la tournure de cette interpellation parce que je pensais pouvoir avoir des réponses et peut-être avoir une vision alternative qui nous soit proposée parce que – je l'ai dit dans la presse – je ne suis pas fermé à ce qu'il y ait des alternatives qui soient proposées.

Je pense que les représentants à la Table ronde ont essayé de faire de leur mieux, objectivement. Ils ne prétendent pas avoir la science infuse. D'un côté, on nous dit «on est pour des mesures d'économies sur le site de la pétition» mais on n'en propose aucune autre, on en conteste un certain nombre; d'ailleurs, celles qui font sans doute le plus mal et je partage ce sentiment, peut-être à l'exception des transports où, en fait, on s'oppose à une économie qui est réalisée de toute manière sans baisse des prestations, ce qui est un peu particulier mais, enfin, soit.

Ce que je regrette vraiment, c'est qu'il n'y ait aujourd'hui aucune alternative qui nous soit proposée. On nous dit «on s'oppose à ces mesures» et, encore une fois, je peux l'entendre et je peux le comprendre. Mais, alors, il faut nous dire clairement les choses : soit on estime qu'il n'y a pas besoin de mesures d'économies; c'est un discours politique que vous avez le droit de mener mais, au moins, on est au clair; ça veut dire que, pour CS-POP et VERTS, il n'y a pas besoin d'économies. La deuxième possibilité, c'est de dire «nous sommes pour des économies mais les économies qui sont proposées par la Table ronde ne sont pas les bonnes» et, dans ce cas-là, je me réjouis d'avoir des propositions, qui sont susceptibles d'avoir une majorité politique devant ce Parlement. Parce que, là aussi, je rejoins l'avis du groupe CS-POP : je ne me réjouis pas d'avoir des mesures qui concernent uniquement les plus faibles parce que je sais aussi que de mes camarades dans d'autres cantons ont pris des mesures qui sont bien plus douloureuses en ce qui concerne les plus faibles que celles qui sont proposées dans OPTI-MA, notamment au travers des remises en cause des normes CSIAS.

Et, pourtant, ce sont des membres du Parti socialiste.

Si le groupe CS-POP et VERTS estime que nous pouvons, ici, avoir une majorité pour avoir des mesures qui font moins mal aux personnes les plus faibles de notre société et qu'au contraire nous n'allons pas les péjorer encore plus que le projet OPTI-MA, et bien croyez-moi, je serai le premier content. Mais, simplement, je pense connaître assez la structure de ce Parlement pour savoir que les choses ne sont pas aussi faciles que cela.

Alors, on peut s'insurger, on doit s'insurger, c'est légitime mais, simplement, ce qui compte au final pour moi, ce sont les conditions dans lesquelles les gens vivront demain. Alors, on peut ici s'insurger et dire que ce n'est pas normal. Si, au final, on perd, ce sera quand même les conditions des gens qui sont détériorées. C'est un choix, c'est un choix politique et je crois que chacun doit être à l'aise avec ses choix politiques. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je vous propose d'interrompre nos débats pour la pause matinale. Nous faisons une pause de vingt minutes et nous reprendrons nos débats à 10.30 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Je prie les députés de rejoindre la salle car nous n'avons pas le quorum pour poursuivre nos débats !

Nous pouvons maintenant poursuivre nos débats. Avant de continuer, je vous prie de vérifier que vos cartes d'identification parlementaire sont bien installées dans le système de vote électronique.

4. Postulat no 343

Aménagement d'un giratoire à l'entrée nord-est de Delémont, suite **Stéphane Brosy (PLR)**

Le 17 octobre 2012 nous déposons la question écrite no 2527 intitulée «Aménagement de l'entrée nord-est de Delémont : pourquoi pas un giratoire».

Dans sa réponse traitée lors du Parlement du 30 janvier 2013, le Gouvernement approuve les arguments développés en faveur d'un giratoire mais indique qu'il n'entend rien entreprendre du fait que la route en question sera reprise par la Confédération, ce dès le 1^{er} janvier 2014, mais également faute de moyens financiers planifiés pour sa réalisation.

Au vu des résultats des votations fédérales du 24 novembre 2013, notamment du refus par le peuple de l'augmentation du prix de la vignette sensée financer la reprise par la Confédération de la route et du carrefour susmentionnés, il est évident que celle-ci va garder son statut de route cantonale.

Nous demandons donc au Gouvernement d'étudier l'aménagement et la construction d'un giratoire à la sortie nord-est de Delémont, plus précisément au carrefour de la route de Bâle-Rue Auguste-Quiquerez, et d'intégrer son coût dans la planification financière 2017-2021 pour permettre sa réalisation.

M. Stéphane Brosy (PLR) : Le postulat no 343 qui vous est soumis aujourd'hui est la suite logique de ma question écrite no 2527 traitée ici même lors de la séance du 30 janvier 2013.

Dans cette question, j'interrogeais le Gouvernement du bien-fondé de l'aménagement d'un giratoire à l'entrée est de Delémont, plus précisément à la jonction de la rue Auguste-Quiquerez et de la route de Bâle. Dans sa réponse, le Gouvernement adhère à cette idée mais, espérant la reprise de ce tronçon par la Confédération, n'entendait rien entreprendre faute de moyens financiers planifiés.

Pour rappel, les derniers aménagements et travaux effectués à ce carrefour datent de 1989. Année où, parallèlement, fut construit le centre commercial attenant. A cette époque, l'ère des giratoires n'était qu'à ses balbutiements et n'entraînait donc pas ou peu dans les plans des urbanistes.

Vingt-cinq ans plus tard, au vu de l'augmentation constante du trafic, il est temps de corriger ce manque.

En comparaison, si on regarde les principaux axes routiers du Canton et des localités importantes, tous les carrefours sont aménagés de la sorte.

Rappelons en quelques mots les avantages d'un giratoire. Il améliore la fluidité du trafic, diminue les temps d'attente et de passage, les véhicules ayant rarement à y effectuer un arrêt complet pour y céder la priorité; il oblige également à réduire la vitesse des utilisateurs, contribuant ainsi à la diminution du nombre d'accidents avec blessés, à la gravité des blessures, ainsi qu'aux nuisances sonores subies par les riverains.

Lieu de passage du trafic venant de Bâle, des habitants du Haut-Plateau, de Soyhières, des travailleurs frontaliers, des habitants des quartiers nord de Delémont, du trafic urbain et des clients des commerces proches, plus de 10'000 véhicules y transitent par jour, avec les encombrements que cela engendre. Un giratoire améliorerait nettement la compréhension et l'usage de ce carrefour et, par la même occasion, la sécurité des automobilistes mais également des cyclistes sachant que quatre itinéraires de cyclotourisme et VTT y passent.

La construction d'un giratoire permettrait également, avec la collaboration des commerces attenants, à l'amélioration de l'accès des clients et des fournisseurs. En effet, il n'est pas rare de voir des camions déchargeant leurs marchandises en empiétant sur la route cantonale.

Les résultats des votations du 24 novembre 2013 et le refus de l'augmentation de la vignette ont enterré provisoirement, voire définitivement, le projet de reprise de certains tronçons de routes cantonales par la Confédération. En conséquence, c'est à nous, autorités cantonales, que revient la responsabilité de l'aménagement dudit carrefour, ceci indépendamment du projet de jonction autoroutier en cours d'étude de Delémont-Bâle, projet en attente comme nous l'avons appris lors des questions orales et qui risque de ne jamais voir le jour.

Le coût de cet aménagement, que déterminerait précisément l'étude demandée, pourra ainsi être intégré dans la future planification financière 2017-2021. C'est pourquoi j'ai choisi la forme du postulat, laissant ainsi au Gouvernement le temps nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi qu'à la planification de la réalisation de cet aménagement. Satisfait de la position du Gouvernement qui accepte mon postulat et, au vu de ce qui précède, je vous encourage à en faire de même. Je vous en remercie d'avance et vous remercie de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : En effet, le 18 décembre 2012, le Gouvernement a répondu à la question écrite de l'auteur même du postulat de ce jour, intitulée « Aménagement entrée Nord-Est de Delémont, pourquoi pas un giratoire ? ».

Nous répondions, à ce moment-là, que le Gouvernement approuvait les arguments en faveur de la construction d'un giratoire mais que l'Exécutif cantonal n'entendait cependant pas s'engager dans une réalisation immédiate vu que la route H18 Delémont-Bâle était censée être reprise en propriété par la Confédération. Il s'agissait en effet d'une intégration au nouvel arrêté des routes nationales, le NAR, dont nous parlions voici quelques quarts d'heure à cette tribune même; vous l'avez rappelé, Monsieur le Député.

Le refus, par le peuple suisse, de la vignette autoroutière le 24 novembre 2013 avec, pour corollaire, l'abandon de l'extension du réseau des routes nationales change, selon l'auteur du postulat, la donnée du problème et, par conséquent, il est demandé au Gouvernement d'étudier l'aménagement et la construction d'un giratoire à cet endroit.

Le Gouvernement n'entend pas revenir sur les éléments qui plaident en faveur de la construction d'un giratoire à cet endroit, qui ont déjà été exposés, qui n'ont pas varié depuis lors, qui ont été mis en exergue dans la réponse à la question écrite no 2527.

Toutefois, ainsi que vous le disiez, Monsieur le Député, ce projet d'extension du réseau des routes nationales est-il enterré provisoirement ou définitivement ? Ceci pose la véritable question concernant l'avenir immédiat de ce projet. Parce que, malgré le non du 24 novembre 2013, la question de l'extension du réseau des routes nationales n'est pas close. Bien au contraire.

Au niveau fédéral, la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA comme on l'appelle dans le jargon), qui prévoit une augmentation de plusieurs centimes par litre de carburant, est à l'étude et en discussion pour assurer un financement pérenne des routes nationales et du trafic d'agglomération. Ce projet, à l'origine, ne prévoit pas l'extension du réseau des routes nationales comme dans le cadre du NAR mais, néanmoins, nous nous engageons, au niveau du canton du Jura, tous représentants à tous niveaux confondus, avec force dans ce sens comme d'autres élus cantonaux le font pour d'autres tronçons du réseau à intégrer au réseau national.

Le projet FORTA a fait l'objet d'une consultation auprès des gouvernements cantonaux dont le délai a expiré cet été. Le Gouvernement jurassien a exprimé son point de vue et s'est montré très réservé au sujet du FORTA en démontrant un désavantage notoire pour les régions excentrées et notamment le fait que le tronçon Delémont-Bâle n'y figure pas. Le Gouvernement plaide et s'engage, propose la réintégration de l'extension du réseau selon l'ancienne liste dans le FORTA.

Nous ne sommes pas seuls à prendre ce parti. D'autres cantons s'engagent avec force dans le débat. La Conférence suisse des directeurs des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (DTAP) et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) soutiennent une position similaire à celle du Gouvernement jurassien. Cette idée qui prévoit à nouveau l'extension du réseau des routes nationales mais avec un autre financement fait actuellement l'objet de discussion auprès des commissions du Conseil na-

tional. Il n'est donc pas du tout exclu que le nouvel arrêté resurgisse tel que nous le connaissions ou sous une forme légèrement amendée à l'intérieur de laquelle il reste raisonnable d'imaginer que le projet d'autoroute Delémont-Bâle subsiste.

C'est pour cette raison notamment et je dirais même essentiellement que le Gouvernement estime justifié d'accepter le postulat qui vous est soumis. Il nous sera ainsi possible de fournir, dans le délai imparti, un rapport et des propositions qui tiennent compte notamment de l'évolution du dossier FORTA au plan fédéral pour le traitement de cette question, que nous ne voudrions pas solutionner en cavalier seul, sans concertation, avec ce dossier qui reste d'actualité.

Le président : Selon l'article 53, alinéa 8, du règlement du Parlement, lorsqu'un postulat n'est pas combattu, l'ouverture de la discussion se fait sur décision du Parlement. Apparemment, l'ouverture de la discussion est souhaitée. Un député ou une députée s'oppose-t-il à l'ouverture de la discussion ? Ce n'est pas le cas. Je donne donc la parole à Monsieur le député Claude Schlüchter.

M. Claude Schlüchter (PS) : Pour la boutade, je dirais que le groupe socialiste est évidemment favorable aux giratoires en général puisque, dans un giratoire, la priorité est à gauche. (*Rires.*) Mais je dirais que c'est en tout cas trompeur parce que le groupe socialiste soutiendra du bout des lèvres le postulat Brosy. Le postulat a de fervents défenseurs dans notre groupe mais il a également ses détracteurs.

Les arguments principaux des «contre» !

- OPTI-MA bien sûr mais pas que !
- Le giratoire est une solution jugée chère pour certains collègues. Et il y a d'autres pistes moins onéreuses pour freiner la circulation et diminuer la vitesse pour d'autres. A ce titre-là, le postulat Brosy ne laisse pas beaucoup de choix puisqu'il développe son intervention sur la construction d'un giratoire et, en réalité, ce postulat équivaut à une motion. On privilégie l'étude mais, au bout du compte, on demande d'intégrer le coût du giratoire dans la planification 2017-2021.
- D'autres collègues estiment que le temps du «tout à la route» est terminé et que l'Etat doit avoir d'autres priorités et investir autrement que dans le béton.

Un dernier argument plaide contre le postulat, il est de taille quand on parle d'argent. Le Gouvernement y a fait allusion tout à l'heure : le transfert de propriété. Aujourd'hui, le propriétaire de la route, c'est nous Jurassiens et, demain, on a l'espoir de le refiler aux Suisses. Evidemment, ça divise les frais. Donc, après le transfert de propriété, le tronçon de 7 km de la H18, qui va de la jonction Delémont-Est jusqu'à la frontière bâloise, deviendra, on l'espère, une route nationale. Evidemment, ce transfert de propriété a son importance puisque le giratoire et ses coûts incomberont intégralement à la Confédération. Bien sûr que la décision de réaliser un giratoire appartiendra également à la Confédération. Et, là, on n'est maître de rien.

Chers collègues, Je vais m'arrêter là de peur de trouver plus d'inconvénients formulés par les «contre» que d'arguments énoncés par les «pour». Et j'en viens maintenant aux arguments forts qui sont développés par les défenseurs socialistes du postulat Brosy.

Tout d'abord, il faut se rappeler que la dernière intervention dans le carrefour Gygax date de vingt-cinq ans. Dans les

années 90, les giratoires n'étaient pas encore très connus et on manquait de normes constructives pour les construire. D'ailleurs, le carrefour Gygax est le dernier carrefour d'importance cantonale sur le territoire delémontain, de surcroît situé à l'entrée de la ville et ce carrefour n'est pas un giratoire.

Le véritable problème du carrefour, aujourd'hui, c'est la forme de son tracé. La forme du carrefour donne un mouvement prioritaire venant de Bâle en direction de la RDU et de la jonction A16. Avec l'augmentation du trafic, si l'on veut quitter la ville depuis la route venant de chez Wenger et prendre la direction de Soyhières, il devient dès lors très difficile de couper le flux de véhicules sur la route prioritaire. Le risque d'accident dans ce carrefour semble assez élevé et probablement avec de graves conséquences en cas d'implication de cyclistes ou de piétons.

Voilà l'argument le plus solide, voire le plus résistant, qui a prévalu dans notre acceptation du postulat : la sécurité. La sécurité des automobilistes certes mais également des cyclistes et des piétons dont le nombre est en forte croissance vu l'attractivité de la liaison cyclable avec le Val Terbi suite aux travaux réalisés ces dernières années dans le secteur du Colliard.

Chers collègues, vous l'avez compris, le groupe socialiste appuiera timidement le postulat présenté. Merci de votre attention.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Je pense que tout le monde est au clair par rapport aux explications données par l'initiateur du postulat ainsi que par mon collègue précédent quant aux avantages objectifs que peut apporter un giratoire par rapport à un carrefour.

La situation telle qu'elle est à l'endroit en question est actuellement mauvaise d'un point de vue de la sécurité et particulièrement pour les adeptes de la mobilité douce, c'est-à-dire les cycles et les piétons.

La réduction de la vitesse qu'engendrera un giratoire, donc une quantité de mouvement et de l'énergie cinétique plus faibles, aura comme conséquence une gravité de blessure moindre si accident il y a. La fluidité accrue favorisera une réduction des émissions gazeuses des véhicules à moteur.

Mais il n'en reste pas moins que cette construction engendrera un coût de quelques centaines de milliers de francs. Cette réalisation n'est pas un investissement pour le futur mais juste une amélioration sécuritaire qui se justifie dans une situation de mobilité citadine qui évoluera indubitablement vers autre chose dans les années à venir.

Elle sera donc une dépense qui, vue sous la loupe de la politique d'austérité qui s'annonce pour notre Canton, est discutable.

Dans sa majorité, notre groupe est cependant favorable à ce que cette étude soit menée.

M. Thomas Stettler (UDC) : Le groupe UDC n'a pas d'objection sur le fond du postulat no 343 mais plutôt sur la forme de celui-ci. Je m'explique.

Il est tout à fait juste de repenser la circulation des routes et des carrefours, où qu'ils soient dans notre Canton. Effectivement, certains points chauds, où la circulation a augmenté de manière significative et augmentera encore sensiblement ces prochaines années suite à la finalisation de la Transjurane, arrivent au point de saturation et doivent être repensés.

Donc, sur le fond, nous sommes d'accord.

Etudier un aménagement routier et son coût, voilà le postulat que l'UDC soutient.

J'attends encore quelques précisions dans la discussion sur la deuxième partie de cette intervention, qui demande expressément d'intégrer le financement d'un giratoire dans la planification financière. N'est-ce pas là une motion qui nous obligera à réaliser quelque chose dont nous ne connaissons ni le coût, ni l'opportunité de la réalisation ?

Le groupe UDC souhaite soutenir, par un postulat, le giratoire en question et non par une motion. La phrase «intégrer son coût» est impérative et doit être assouplie par les propos du motionnaire et du Gouvernement. Ceci permettra un soutien total du groupe UDC au postulat no 343.

Maintenant encore une petite anecdote. J'ai eu la chance (ou la malchance), en vélo, en vélomoteur et en voiture, de parcourir ce carrefour tout au long de ma vie. Aujourd'hui, mes enfants y passent régulièrement en vélo. Mais je dois dire, personnellement, que si je dois utiliser avec un vélo un giratoire où 10'000 voitures passent ou bien ce croisement-là, je ne suis pas convaincu d'une sécurité augmentée sous la forme d'un giratoire. C'est mon appréciation personnelle et, ma fois, faites-en ce que vous voulez; ce n'est pas important. *(Rires.)*

M. Claude Schlüchter (PS) (de sa place) : Toi, tu viens de Soyhières mais viens une fois depuis Delémont !

M. Thomas Stettler (UDC) : Quand on l'utilise, on l'utilise en principe dans les deux sens, c'est clair !

Pour moi, ce qui est important, c'est de savoir si c'est vraiment un postulat. Si le Parlement s'engage maintenant à mettre ça dans le plan financier, on oublie toutes les idées qui pourraient être apportées au moment de la discussion et il est clair que cet élément-là pose un petit peu problème. Mais je pense bien qu'avec le mal qu'on a pour financer les routes, on trouvera une solution qui sera acceptable autant pour les utilisateurs que pour les contribuables.

M. Stéphane Brosy (PLR) : Rapidement revenir sur quelques éléments qui ont été dits à cette tribune.

Fondamentalement, je crois que tout le monde est favorable à cet aménagement. Le premier problème, il est financier. Il est vrai que le coût avait été estimé à 300'000 francs; c'est le chiffre qui m'avait été indiqué dans la réponse. A mon avis, c'est une estimation qu'on pourrait qualifier «à la louche», soit une estimation qui vaut ce qu'elle vaut.

Pour avoir une estimation plus précise, il faut une étude et, pour une étude, il faut que le postulat passe.

J'ai demandé l'intégration au plan financier puisque, dans la réponse du Gouvernement, on m'a dit qu'il y avait un manque de financement puisque cet aménagement n'apparaissait pas dans le plan financier actuellement en vigueur. C'est pour cela que j'ai demandé qu'il soit mis dans le prochain.

Je rappellerai ici que, sauf erreur, les plans financiers sont soumis à l'approbation du Parlement et, le cas échéant, si cette construction revenait trop cher, on peut éventuellement le refuser. Mais, pour cela, il faut une étude.

Un autre point. On a parlé de sécurité. Pour passer régulièrement à ce carrefour, je peux vous assurer qu'il y a des jours où l'on voit des choses je dirais hallucinantes. Sécurité

des vélos : il y a deux tracés de VTT qui viennent depuis la route de Bâle et qui vont en direction du Colliard; les cyclistes n'ont pas la priorité et doivent s'arrêter là; il y a toujours la possibilité de passer un petit bout et de s'arrêter au milieu de la route. Je vous assure que c'est une situation branlante et l'on pourrait grandement y améliorer la sécurité, en tout cas des cyclistes et bien sûr des automobilistes.

Au niveau des constats de l'UDC, je le répète, j'ai voulu l'intégration dans le plan financier puisque – je ne vais pas dire qu'on me l'a demandé... mais presque – il était stipulé dans la réponse à ma question écrite qu'il n'y avait rien de prévu. Donc, autant le prévoir pour le prochain et le refuser, le cas échéant, si cet aménagement revenait trop cher. De toute façon, des aménagements routiers, qu'on le veuille ou non, on devra de toute façon toujours en faire, que ce soit là ou ailleurs. Moi, je préférerais que ce soit là.

Pour ces motifs, je maintiens mon postulat et vous invite à l'accepter.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je ne vais pas entrer dans le fond de la question à laquelle le Gouvernement a déjà eu l'occasion de répondre mais plutôt m'arrêter à un aspect bien spécifique qui est celui du plan financier.

On entend des craintes à ce sujet. Ce que je voudrais dire ici, au nom du Gouvernement, c'est que, dans tous les cas, personne ne peut ni ne pourra interpréter la réponse favorable, puis, si vous acceptez le postulat, le rapport d'étude réalisé par le Gouvernement comme un versement de ce projet au plan financier. Je crois qu'il faut être absolument clair avec ça.

La procédure du plan financier appartient souverainement au Parlement et ne saurait être ni liante ou limitante de la capacité décisionnelle de l'Exécutif cantonal. C'est donc une décision séparée qu'il conviendra de prendre, le cas échéant, le moment venu mais avec le résultat du postulat qui permettra de savoir de combien on voudra s'engager ou ne pas s'engager.

Je crois que, en tout cas du point de vue du Gouvernement, la chose se présente de la façon suivante : nous traitons ceci comme un postulat; nous ne voulons pas lui donner les effets indirects d'une motion ni nous engager aujourd'hui sur la planification financière des années 2017 et suivantes ni le faire aujourd'hui pour le moment où nous aurons reçu le résultat de l'étude.

Au vote, le postulat no 343 est accepté par 40 voix contre 2.

Le président : Juste avant de poursuivre nos débats, j'aimerais remercier chaleureusement Thomas Stettler qui nous a offert, pendant la pause, les têtes de choco puisque, en fait, il a fêté hier son anniversaire. En votre nom, je le remercie pour ce geste. *(Applaudissements.)*

5. Motion no 1098 H18 – Tunnel de La Roche Jean-Daniel Tschan (PCSI)

Reconnu comme l'un des points noirs du réseau routier du canton du Jura, le tunnel de La Roche, sur la H18, pose de graves problèmes aux automobilistes et aux camionneurs qui fréquentent en nombre cette route. Pas moins de 500'000

véhicules empruntent cette route annuellement, selon l'Office de la circulation.

Depuis mars 2013, pas moins de 5 accidents graves ont été recensés dans la presse régionale; ces chiffres ne tiennent pas compte des innombrables froissements de tôles et des dégâts aux semi-remorques de dimensions impressionnantes. D'ailleurs, l'un des problèmes essentiels est constitué par le passage de méga-camions dont les chauffeurs, souvent étrangers, ne connaissent pas les subtilités de la conduite à ce point précis.

Au cours des dernières décennies, nombreuses ont été les interventions parlementaires pour tenter de remédier à une situation que tout le monde trouve insatisfaisante, voire dangereuse.

En avril 2008 par exemple, le Parlement jurassien adoptait une résolution interpartis à l'intention du Conseil fédéral qui s'intitulait «Financement fédéral d'un nouveau tunnel à La Roche –H18». Cette résolution mentionnait la création d'un tunnel de 350 mètres, devisé à Fr. 24 millions. A notre connaissance, cette démarche n'a apporté aucune solution.

Selon les Ponts et chaussées, il faudra attendre le prochain plan financier du Canton, donc 2017-2020, pour envisager des travaux de mise au gabarit du tunnel.

En attendant ces travaux, le problème des méga-camions peut et doit être résolu dans les délais les meilleurs.

Le Canton pourrait prévenir ce problème lancinant en informant clairement les chauffeurs de poids lourds des difficultés qu'ils rencontreront en s'engageant sur la H18 à Glovelier pour se rendre en direction de La Chaux-de-Fonds.

Nous demandons donc au Gouvernement de modifier les règles de la circulation sur le tronçon Glovelier–Saint-Brais en dimensionnant clairement le gabarit des véhicules autorisés à traverser le tunnel de La Roche et d'adapter la signalisation relative.

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) : La motion proposée au Parlement a été rejetée par le Gouvernement. Elle propose de placer des gabarits pour éviter que des méga-camions ne s'aventurent sur la route qui mène au tunnel problématique de La Roche. Dans sa prise de position, nous nous demandons si tous les paramètres déterminants ont été pris en compte par le Gouvernement.

Tout d'abord, précisons ce que nous entendons par «méga-camion»; en Suisse, il s'agit d'engins qui mesurent 2,55 m de large, de 4 m de haut et d'une longueur de 18,75 mètres. Leur poids, en Suisse, ne peut excéder les 40 tonnes contrairement aux méga-camions tolérés dans certains pays européens, qui pèsent jusqu'à 60 tonnes.

Ceci précisé, nous aimerions relever quatre arguments qui militent en faveur de la motion. Motion qui va dans le sens d'une amélioration, d'une part, de la fluidité du trafic, et de réduire, d'autre part, les risques de délabrement des infrastructures du tunnel, certes, mais aussi de son accès.

Premièrement, tout le monde est prêt à admettre que la route Glovelier–Montfaucon n'a pas été construite pour des méga-camions de 40 tonnes aux dimensions impressionnantes. Le passage de ces «monstres» crée inéluctablement des tassements de la route; les effets sur la falaise située à l'ouest du tunnel ne peuvent que provoquer une instabilité dans les parois rocheuses. Le dernier éboulement a obligé le Canton à mettre en place une installation de contrôle, sans doute très onéreuse. Un nouvel éboulement est sans doute à

craindre, avec les conséquences douloureuses qu'il pourrait engendrer. Cette route n'est pas faite pour les méga-camions, tout le monde en convient.

Deuxième argument : l'ouverture de la Transjurane sur la France amène encore davantage de trafic sur cette route, donc encore plus de camions disproportionnés. A ce jour, ce sont fréquemment des méga-camions immatriculés plus particulièrement dans le Nord de l'Europe qui fréquentent hasardeusement la H18, surtout en provenance de Bâle. La Transjurane drainera assurément des véhicules inappropriés de France, d'où une augmentation de la dangerosité sur la route Glovelier–Montfaucon.

Troisième argument : le prochain achèvement des travaux de la Transjurane de Boncourt à Bienne est prévu en 2016; il permettra aux méga-camions d'emprunter cette voie d'accès pour atteindre d'une part les montagnes jurassiennes, d'autre part les montagnes neuchâteloises. La Transjurane de Boncourt à Bienne a une sortie actuelle à Tavannes et les méga-camions pourront très bien sortir à Tavannes pour rejoindre La Chaux-de-Fonds sans aucun problème. La distance Delémont–Tavannes se fait actuellement en une demi-heure, même avec les deux escarpements où la Transjurane n'est pas terminée. Donc, on peut dire que la durée du voyage entre Delémont et La Chaux-de-Fonds par exemple sera plus ou moins identique à celle par le passage du tunnel de La Roche.

Même si la H18 entre Glovelier et La Chaux-de-Fonds est en voie d'achèvement et améliore la sécurité dans les localités, notamment par la création d'îlots et de giratoires, les effets de ces «freins» à la vitesse dans les agglomérations constituent des obstacles difficilement franchissables pour les méga-camions qui doivent s'y prendre à plusieurs reprises pour les passer, non sans dégâts d'ailleurs.

Finalement, quatrième argument, nous voudrions ici relever qu'il y a aussi des saisons bien marquées aux Franches-Montagnes. Hiver dit conditions de circulation difficiles. Il n'est pas rare que des camions soient bloqués, en particulier en amont de Saint-Brais. Les camions sont immobilisés par les neiges ou la glace; les chauffeurs doivent chaîner leurs roues, avec les risques inhérents.

Pourquoi ces routiers, en provenance par exemple de Lituanie ou de Pologne – pourquoi dis-je la Pologne; parce que, hier, à 12.49 heures, une photo a été prise au tunnel de La Roche où il y avait un méga-camion polonais qui était bloqué et qui a bloqué la circulation pendant grosso modo quarante-cinq minutes d'après ce que l'on m'a dit; ce n'est donc pas quelque chose de visionnaire mais quelque chose d'extrêmement concret – pourquoi donc ces camions empruntent-ils la route Glovelier–Montfaucon ? C'est simplement parce qu'ils sont dirigés par des appareils (les GPS que tout le monde connaît) qui les guident naïvement sur un itinéraire dangereux, inadapté. Inadapté pour les véhicules, inadapté pour les automobilistes et surtout inadapté pour les chauffeurs qui conduisent ces méga-camions. Précisons encore que, finalement, ceux qui souffrent le plus de cette situation, ce sont les gens, comme vous et moi; quand le GPS montre en vacances une fausse route, on peut arriver dans un cul-de-sac ou bien dans un endroit qui est inapproprié. Donc, ces chauffeurs de Lettonie, de Lituanie ou de je ne sais quel pays suivent naïvement leur GPS qui les amène sur cette route qui est, pour eux comme pour tout le monde, absolument désagréable.

Donc, ce que nous demandons, c'est que des gabarits soient apposés à plusieurs endroits, notamment à Delémont,

à Glovelier, à Saignelégier, à Montfaucon, afin de dissuader mais surtout d'informer les chauffeurs de camions sur le fait d'utiliser d'autres endroits.

Très prochainement, il y aura donc une autoroute flamboyante neuve, adaptée aux normes actuelles légales et poser des gabarits permettra d'éviter énormément de problèmes, premièrement aux chauffeurs mais également à la population, en particulier à la population des Franches-Montagnes en commençant par Saint-Brais qui voit défiler ces immenses bahuts qui peuvent créer naturellement des problèmes pour la santé publique.

Si l'on appose une signalisation convenable, cela empêchera, dans un premier temps, des situations périlleuses et c'est une œuvre d'utilité publique que le Gouvernement entreprendrait pour les habitants des Franches-Montagnes et pour tous les utilisateurs du tunnel de La Roche.

Deuxième avantage qui me paraît extrêmement important en période de vaches maigres, c'est que si des gabarits sont apposés et que les méga-camions sont dirigés sur la Transjurane, cela éviterait de créer un nouveau tunnel. Selon les dernières estimations qui avaient été prononcées, un tunnel reviendrait à plus de 20 millions; il y a 24 millions qui avaient été indiqués. On peut dire que si l'on adapte ces coûts sur dix ans, cela va coûter encore beaucoup plus. Donc, si on met une signalisation qui est significative et respectée, cela éviterait au Canton de procéder au creusement d'un nouveau tunnel.

Au vu de ces arguments, nous vous demandons d'accepter la motion qui vise à résoudre un problème lancinant, embarrassant, qui pèse sur tout le monde... et aussi sur les politiciens qui ont déposé, au cours de ces dernières années, un nombre impressionnant d'interpellations sur ce sujet très sensible ! Elle permettra donc, à vil prix, de faciliter les transports routiers sur cet axe; elle permettra d'améliorer la sécurité dans les routes et les villages et elle permettra finalement d'éviter des études et des coûts pour lesquels le Canton n'a pas les moyens. Merci de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Le Gouvernement a déjà eu l'occasion de s'exprimer tout récemment sur l'hypothèse de la réalisation d'un tunnel routier à la hauteur de La Roche de sorte que je ne reviens pas en détail sur cet aspect de la question, si ce n'est pour dire que la situation que nous connaissons aujourd'hui pourrait devoir durer encore un certain temps.

Il convient de prendre, dans l'intervalle, toutes les mesures d'accompagnement possibles pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic dans la configuration actuelle.

A ce niveau-là, j'aimerais faire un rappel préalable peut-être. La notion de méga-camion, utilisée abondamment par l'auteur de la motion, n'est pas connue du droit suisse. C'est une notion spectaculaire certes mais ça n'existe pas dans la loi sur la circulation routière. Il y a les camions et il y a les convois exceptionnels. Ici, on parle du trafic autorisé, autrement dit des camions ordinaires même si 40 tonnes est un poids éminemment important.

Le volume du trafic journalier sur l'axe considéré est de 4'100 véhicules par jour d'après les comptages que nous avons effectués, ce qui représente 1'500'000 véhicules par an. La part de poids lourds que nous avons recensés est de 2,5 %, soit environ 100 camions par jour.

Le parc de poids lourds autorisés à circuler sur les routes en Suisse, donc les gabarits auxquels M. Tschan fait référence, se compose de véhicules de 3,5 à 40 tonnes.

Le président : On peut demander un peu de silence s'il vous plaît parce que ça discute beaucoup ! Merci.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Merci bien.

La longueur maximale autorisée est effectivement de 18,75 mètres. Les véhicules de dimensions exceptionnelles – autrement dit ceux qui présentent un gabarit, un poids, un porte-à-faux, une charge par essieu supérieures aux règles générales fixées dans la législation fédérale – doivent requérir une autorisation. Cette autorisation spéciale est délivrée par les services automobiles des cantons suisses et elle prévoit un parcours imposé en fonction de la capacité de se mouvoir du convoi spécial ainsi qu'un accompagnement, voire des mesures d'aménagement lorsqu'il s'agit de faire passer un chargement particulièrement important.

Lors de la délivrance de cette autorisation, lorsqu'un problème peut se poser avec le passage de La Roche, il est évident qu'un parcours qui évite ce passage est systématiquement imposé aux véhicules hors gabarit.

Revenons-en donc aux véhicules aux gabarits ordinaires pour examiner d'un peu plus près ce qui se passe dans cet environnement.

Selon notre analyse, la difficulté du franchissement du passage de La Roche tient en trois causes, qui sont indépendantes les unes des autres :

- tout d'abord, le parcours est très sinueux, y compris les courbes serrées avant et après le tunnel;
- deuxièmement, il y a la problématique de chutes de pierres à l'ouest du tunnel;
- troisièmement, il y a la question du gabarit proprement dit.

Si on revient à la sinuosité du passage, on constate que celle-ci est notamment à l'origine des accidents relevés par l'auteur de la motion. Les cinq accidents cités, depuis mars 2013, se sont déroulés dans les courbes à l'est et à l'ouest du tunnel. Les véhicules impliqués dans ces accidents ne sont pas des poids lourds mais des voitures de tourisme ou des motos. Il faut le rappeler : ce ne sont pas des poids lourds qui sont concernés par ces accidents. Le Services des infrastructures a réagi à cette recrudescence d'accidents et une signalisation complémentaire est déjà prévue pour un meilleur guidage du trafic dans ces courbes.

La question des chutes de pierres reste bien sûr un problème objectif. Pour l'heure, le tracé est sécurisé à l'aide d'un dispositif de surveillance continu auquel sont asservies des barrières qui se fermeraient en cas d'alarme.

Troisièmement, le gabarit du tunnel, tel qu'il se présente, permet le passage d'un poids lourd dont la dimension respecte la législation actuelle. Certes, il faut faire preuve d'un minimum de précautions mais le gabarit le permet. Le problème survient lorsqu'un véhicule lourd, proche des dimensions touchant les maxima autorisés, ne s'engage pas correctement dans le tunnel et n'anticipe pas la courbure de l'ouvrage. Il est vérifié que le cas se produit relativement souvent et occasionne des dégâts aux véhicules et accessoirement au tunnel. On n'a pas de statistiques à ce sujet mais on a tous vu un épisode de ce genre un jour ou un autre. Ces manœuvres bloquent temporairement le trafic normal et entraînent, il est vrai, un certain nombre de pertes de temps.

Mais, alors, que faire pour éviter cela ?

Il faut tout d'abord rappeler que la route principale H18 Bâle-Delémont-La Chaux-de-Fonds est l'axe à privilégier pour le passage du trafic en général et du trafic lourd en particulier. C'est une route principale inscrite au réseau des routes principales de Suisse. A l'exception de la difficulté localisée du passage de La Roche, cet axe dispose des caractéristiques géométriques favorables au trafic de transit et aux normes et aux paramètres dévolus aux routes principales suisses.

Le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de favoriser les routes qui servent d'alternatives à cet itinéraire. En clair, si on ne veut pas faire passer les poids lourds par là, Monsieur le Député, il n'y a pas 36 possibilités. Le Pichoux, ça ne marche pas car les tunnels sont beaucoup trop petits. La Roche, on ne veut pas. Reste la côte de Saulcy. Alors, je ne sais pas si vous avez déjà conduit un jour un poids lourd dans votre vie, la côte de Saulcy, c'est 14 % ! Envoyer le trafic lourd sur une route à 14 % est quelque chose que vous ne pouvez pas demander à un gouvernement. C'est totalement raisonnable, non conforme aux principes généraux qui dictent le guidage du trafic.

La route Glovelier-Saulcy est par ailleurs une route secondaire. La route du Pichoux, je l'ai dit, ne peut pas entrer en ligne de compte.

Donc, de ce point de vue et pour cette raison essentielle, le Gouvernement n'approuve pas la proposition de placer un indicateur avancé, par exemple à Glovelier, qui pourrait inciter un chauffeur de camion à emprunter la route de Saulcy plutôt que la H18.

Enfin, les camions qui répondent aux dimensions actuelles peuvent aujourd'hui franchir le tunnel moyennant une manœuvre précise qui anticipe la courbure du tunnel. C'est vrai que ce sont des conducteurs non habitués qui se laissent surprendre par le rayon de courbure. Comme relevé dans l'analyse que je rappelais tout à l'heure, il existe déjà une signalisation et deux miroirs qui permettent aux conducteurs de s'engager sur la partie gauche en s'assurant qu'il n'y a pas de véhicule qui arrive en sens inverse, ceci pour se présenter suffisamment en ligne dans le tunnel.

La signalisation qui désigne cette manœuvre n'est peut-être pas suffisante à ce jour et le Service des infrastructures mettra en place une signalisation décrivant le comportement adéquat du chauffeur de façon plus visible et plus explicite.

C'est pour les raisons qui précèdent que le Gouvernement est d'avis que les préoccupations mentionnées dans la motion no 1098 sont, pour une part, largement prises en considération à ce jour. D'autre part, le Gouvernement déconseille fortement de placer une signalisation ou un élément quelconque à Glovelier qui pourrait inciter les conducteurs de poids lourds à emprunter une route secondaire qui traverse le village de Saulcy et Lajoux plutôt que l'itinéraire principal H18, notamment en fonction de la pente importante que présente ce parcours.

M. Loïc Dobler (PS) : Le groupe socialiste partage les inquiétudes décrites dans la motion de notre collègue Tschan et il comprend également les soucis du Gouvernement jurassien indiqués à cette tribune parce qu'effectivement, on a tous déjà rencontré ce genre de difficulté au tunnel de La Roche.

En étant habitant de Glovelier, je me vois mal aujourd'hui proposer d'accepter une solution qui favorise le fait de traverser le village de Glovelier alors qu'on a construit une route de

contournement pour éviter le village, en plus des indications données par le ministre tout à l'heure.

La route du Pichoux, bien évidemment qu'il est tout à fait invisable de faire passer des camions par cette route-là. Par contre, d'un autre côté, c'est vrai qu'il y aura une ouverture d'autoroute mais est-ce que cette ouverture d'autoroute va résoudre le problème ? Sans doute pas parce que les GPS indiqueront-ils aux camions de passer par l'autoroute lorsqu'ils se rendent à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel ? Je n'en suis vraiment pas sûr.

Donc, si, aujourd'hui, on met une interdiction simplement de passer le tunnel de La Roche aux camions d'une certaine importance, il y a fort à parier que ces camions seront envoyés en direction de Saulcy, avec une situation qui, de mon point de vue, n'est guère préférable, voire peut-être pire que la situation à La Roche.

Par contre, de notre point de vue, il y a quand même une problématique à régler dans ce dossier, qui mériterait d'être étudiée. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que cette motion soit transformée en postulat afin qu'on puisse régler cette problématique, je dirais, de manière générale et pas uniquement se concentrer sur le tunnel de La Roche qui, certes, pose problème, j'en conviens tout à fait, mais simplement poser une interdiction à ce niveau-là risque finalement de répercuter le problème plus loin. Est-ce qu'on aura une meilleure solution à l'avenir ? Je n'en suis pas du tout sûr et j'invite donc le motionnaire à transformer sa motion en postulat. Je vous remercie de votre attention.

Mme Marie-Françoise Chenal (PDC) : Le groupe parlementaire PDC a étudié avec attention la motion no 1098 du groupe PCSI et fait les déductions suivantes.

La proposition d'interdire les camions aurait certes quelques avantages mais seulement de façon sporadique. Il en déduit toutefois que la formulation de la demande est trop restrictive et ne ferait que déplacer le problème en envoyant des poids lourds sur une route secondaire.

Le motionnaire le dit, les chauffeurs de camions qui se font piéger dans ce tunnel sont étrangers et ne connaissent pas les subtilités de la conduite à cet endroit.

En clair, si le tunnel se trouvait sur une route rectiligne et non pas dans une courbe, aucun camion ne resterait bloqué, le tunnel ayant la hauteur et la largeur requises pour permettre le transit de toutes catégories de poids lourds. Il suffit pour les chauffeurs d'aborder de façon adéquate l'entrée du tunnel.

Pour moi, la préoccupation principale de ce passage reste les risques d'éboulement et tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre afin d'améliorer ce tronçon de route.

Le but des Jurassiens et des Francs-Montagnards en particulier ne doit pas être celui de «subir le tunnel de La Roche en interdisant le passage à quelques véhicules mais bien de trouver des solutions afin de faciliter sa traversée en toute sécurité».

Le groupe PDC, en majorité, ne soutiendra pas la motion. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Lachat (PLR) : Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit parce qu'il y a beaucoup de choses, effectivement, qui sont justes concernant ce dossier.

Le groupe libéral-radical se préoccupe depuis des années du tunnel de La Roche. Notre collègue Irène Donzé avait déjà

déposé en 2007 un postulat demandant la mise au gabarit du tunnel.

C'est vrai qu'il y a des possibilités de déviation, des possibilités d'autres accès. On a bien relevé aussi le souci qu'il y a par la route de Glovelier–Saulcy. Cette route qu'on a dû utiliser pour les poids lourds en 2008 a été littéralement saccagée, puis réparée quand le tunnel a été rouvert.

Je voudrais tout simplement juste ajouter un aspect plus personnel. Je n'en ai peut-être pas l'air mais j'ai roulé avec un camion-remorque... et j'ai passé. Vous riez mais c'est vrai ! Il y a quelques années de cela !

Ce tunnel de La Roche, c'est vrai que cela a toujours fait peur à celui qui y arrivait avec un camion-remorque mais c'est simple : on passe avec un 4 mètres, on passe avec un semi-remorque. La seule chose, c'est la façon d'y entrer, c'est l'attaque comme on l'appelle. Et je vous garantis que, quand on voit la photo que l'on a reçue hier avec le camion-remorque qui s'est enfilé par rapport à l'angle avec lequel il est entré dans le tunnel, je ne sais pas où il a eu son permis mais, à mon avis, c'est une chose qu'il faudra qu'il revoit.

Le problème du gabarit. On peut mettre des gabarits, on peut faire de l'information, c'est juste. Quels gabarits ? Comment le chauffeur peut-il les interpréter ?

Je connais ce genre de position et il existe des panneaux assez grands qui montrent le schéma de déplacement du véhicule par rapport à l'entrée du tunnel. Et, ça, c'est la base de cet accès. Il est clair que l'amélioration du tunnel, la construction d'un autre tunnel ou la mise en gabarit serait la solution.

J'ai entendu l'idée que le motionnaire, éventuellement, transforme sa motion en postulat. Personnellement, je le soutiendrai et je pense que le groupe pourrait le soutenir. La motion, honnêtement, je ne peux pas la soutenir. Merci de votre écoute.

Le président : Le représentant du groupe socialiste propose la transformation de la motion en postulat. L'auteur de la motion accepte-t-il cette transformation en postulat ?

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) (de sa place) : C'est envisageable. (Rires.)

Le président : Alors, vous devez répondre «oui» ou «non» !

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) (de sa place) : Peut-être que je pourrais dire un mot.

Le président : Vous devez d'abord vous positionner. Ensuite, la discussion générale est ouverte et close et, après la discussion générale, vous pourrez encore prendre la parole. Mais, à ce stade de la discussion, vous devez effectivement vous positionner si vous acceptez ou non la transformation de la motion en postulat.

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) (de sa place) : On change de gabarit et j'accepte de transformer la motion en postulat.

Le président : Voilà. Donc, l'auteur de la motion accepte la transformation en postulat. J'ouvre la discussion générale.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Juste quelques remarques improvisées sur la question qui nous est posée.

Pour avoir été bloqué plusieurs fois effectivement dans ce tunnel et malgré les explications qu'on nous a données, entre autres sur les semi-remorques. Avec les semi-remorques, j'ai remarqué qu'effectivement, si on savait négocier ce virage, c'était possible. Pour ma part, les fois où j'ai été bloqué, il s'agissait de véhicules qui sont d'un seul tenant et très longs. Effectivement, je pense que, pour ces véhicules-là – c'est un véhicule qui provenait de l'étranger en l'occurrence – le GPS a joué un rôle important puisque le véhicule s'est retrouvé là. Mais il est très très difficile de négocier même si on connaît la situation car cela se joue au centimètre près. Et une fois que le véhicule est engagé dans le tunnel, c'est très complexe car reculer, ça bloque toute la circulation et c'est très difficile car ce sont de longs véhicules. C'est une série de manœuvres au centimètre près qui prennent un temps fou.

Personnellement, je suis favorable à cette motion transformée en postulat parce qu'une signalisation adéquate à certains endroits, avant que les véhicules soient trop engagés sur cette route, me paraît judicieuse. Et, effectivement, il ne faut pas que ces véhicules empruntent la route de Saulcy; donc, là aussi, il y a une signalisation à mettre en place.

Je pense que ces véhicules qui ne peuvent pas passer par le tunnel de La Roche devraient pouvoir passer, via l'auto-route, par Tavannes, Tramelan, Saingnégier pour les Franches-Montagnes et, ensuite, quitte à refaire le trajet inverse pour gagner Delémont par exemple. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean Bourquard (PS) : Je serai relativement bref.

Le serpent de mer – serpent de mer montagnard presque – du tunnel de La Roche refait surface à intervalles réguliers.

Evidemment, si je m'en tenais à la tranquillité et à la mise en valeur des Franches-Montagnes, j'aurais tendance à dire qu'il faut maintenir le goulet actuel qui freine l'afflux de trafic de poids lourds et maintient notre sérénité sur le plateau franc-montagnard. Mais je suis conscient et aussi quelquefois, comme d'autres, victime des problèmes liés au gabarit et à la configuration particulière de ce tunnel qui, pour certains poids lourds, est un réel problème; je l'ai déjà vécu aussi.

Seule une modification du gabarit pourrait peut-être permettre d'améliorer la situation mais c'est à contrôler. Je ne sais pas si on peut modifier le gabarit sans créer un nouveau tunnel.

En attendant, pour atténuer les problèmes qui ont été relevés à cette tribune, je soutiendrai la motion de mon collègue franc-montagnard, fort heureusement transformée en postulat car, en effet, nous ne pouvons pas reporter de facto le trafic lourd sur un axe inadapté, à savoir celui de Glovelier–Saulcy. Il y a donc du pain sur la planche !

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) : Je constate une chose, c'est que, dans la réponse de Monsieur le ministre, il n'est mentionné à aucun moment qu'une nouvelle route, qui s'appelle la Transjurane, sera ouverte de Boncourt à Bienne, avec une sortie à Tavannes qui permettra à ces camions impressionnants de prendre une route adaptée à leurs dimensions, c'est-à-dire une autoroute flambant neuve qui pourra recevoir des camions monstrueux absolument sans problème.

La deuxième remarque que je peux faire, c'est que, oui, effectivement, il n'y a que 100 camions par jour qui passent, comme cela a été mentionné, mais il suffit d'un ou deux camions qui passent là et soient bloqués pour immobiliser les voitures présentes et créer des problèmes aux automobilistes

qui fréquentent le tronçon, surtout les pendulaires qui utilisent cette route pour se rendre au travail.

La troisième chose, c'est que je suis quand même étonné qu'on focalise sur un détournement de la circulation sur l'axe Saulcy ou éventuellement même le Pichoux. Le député Dobler a parlé des GPS. C'est clair que si, vous et moi, allons en vacances et qu'une signalisation vous dit que, pour aller à Lido di Jesolo, il y a telle ou telle route, il y a une photo qui apparaît sur votre GPS et vous, à tort ou à raison parce que, des fois, ce n'est pas correct, vous allez suivre l'image qui est reproduite sur votre GPS. Donc, il ne s'agit pas ici de déplacer un problème lancinant à La Roche pour le déplacer à Saulcy ou au Pichoux. Ce n'est pas du tout ça. Le problème, c'est qu'il faut faire passer les camions là où ils doivent passer.

La proposition a été faite de transformer ma motion en postulat et j'accepte donc cette proposition. Merci.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je vais vous dire pourquoi je ne vous ai pas parlé de la Transjurane, Monsieur le Député.

Quand on envisage la gestion du trafic poids lourds, on s'adresse à une catégorie d'utilisateurs qui sont des utilisateurs professionnels; ce sont ceux qui vous livrent les biens de consommation d'un point A à un point B en tentant de faire peser le moins lourd possible sur les coûts du produit final les frais de logistique entraînés par le transport. Donc, on parle de professionnels. Et si on parle de professionnels, quand ceux-ci sélectionnent le GPS pour la destination qui est la leur, ils ont l'habitude de passer au plus court quand ce n'est pas au plus rapide, la redevance poids lourds liée aux prestations expliquant aussi en partie ce choix. Donc, ce n'est certainement pas par plaisir ou par désintérêt de visiter le Jura que des poids lourds qui se déplacent de Boncourt à destination d'un point situé quelque part aux Breuleux ou au Noirmont trouvent plus intéressant de passer par Saint-Brais que de prendre la Transjurane parce que cela leur coûte du temps et de l'argent. Je pense que tout le monde peut le comprendre. C'est un groupe d'utilisateurs bien particuliers et nous devons faire avec ça.

Quant au GPS, souvent, on s'est déjà posé la question de savoir comment l'on peut faire pour influencer les entreprises qui alimentent régulièrement les mises à jour de ces GPS. La meilleure manière de faire, comme j'ai pu le constater, est d'agir en tant qu'utilisateur parce que certains de ces fournisseurs donnent régulièrement l'occasion, lors d'une mise à jour, aux utilisateurs de faire part de leur expérience. Une chose est sûre : les autorités, quelles qu'elles soient – dans ce cas-là, vous pouvez être un grand canton ou un petit, une région française ou allemande, voire un État pour solliciter Google – vous n'avez pas de réponse directe à la demande. C'est véritablement du point de vue des utilisateurs que ça se joue. Donc, on n'a pas accès au GPS pour dire ce qu'on doit trouver dessus pour favoriser le passage par cet endroit.

Mais encore une fois, les chauffeurs de poids lourds ont une mission de rallier un point A à un point B et, inévitablement, cette partie-là du tronçon continuera à faire partie d'un certain nombre d'itinéraires de déplacements pour des poids lourds, que la Transjurane existe ou pas. C'est pour cette raison que je ne vous en avais pas parlé et qu'à la fin, je suis quand même tenu de le faire.

Pour le fond de la question, je pense que la transformation en postulat présente l'intérêt que, du point de vue du Service

des infrastructures, les alternatives, les possibilités à envisager pourront faire l'objet d'un rapport de synthèse à exposer auprès du Parlement, rendant l'examen de cette question toujours d'actualité mais sur une base toujours plus documentée également.

Au vote, le postulat no 1098a est accepté par 46 voix contre 3.

6. Motion no 1099 **Halte aux dégâts causés par le blaireau** **Frédéric Juillerat (UDC)**

Ces dernières années, les renards, mais surtout les blaireaux, sont en forte augmentation dans le Jura; ce phénomène dépasse largement nos frontières.

Le renard est vecteur de plusieurs maladies. Il propage surtout la gale et l'échinococcose. Le blaireau, lui, cause d'importants dégâts aux champs de maïs et aux céréales.

Lors des expertises, ces dégâts sont souvent minimisés ou imputés aux sangliers.

Pour 2013, le montant total des dégâts aux cultures et aux herbages est de 310'000 francs, dont 65'000 francs pour le maïs.

Afin de mieux réguler ces carnassiers, le groupe UDC demande au Gouvernement de modifier la loi sur la chasse et d'y intégrer le permis des carnassiers dans le permis général et, ceci, sans modifier la saison de chasse. Cela permettrait d'augmenter la pression sur ces deux carnassiers et ainsi de diminuer les dégâts.

M. Frédéric Juillerat (UDC) : La motion no 1099 est la suite logique de la motion «Halte aux dégâts causés par les sangliers». Augmenter la pression sur ces derniers et les blaireaux afin de diminuer les dégâts, donc les indemnités versées par l'État.

Actuellement, environ 13 % du montant total est dû au blaireau. Ces dégâts sont souvent minimisés ou imputés au sanglier. A ceci, il faut encore ajouter que les dégâts inférieurs à 200 francs ne sont pas indemnisés et que toutes les parcelles ne sont pas forcément annoncées.

Accepter cette motion, c'est aussi supprimer une inégalité de traitement. En effet, environ 120 chasseurs s'acquittent du montant pour chasser le carnassier alors que 60 permis de tirs sont offerts aux gardes-chasses auxiliaires et aux chasseurs dits de confiance.

Pour le renard, la gale lui a été fatale ce printemps. Mais avant de venir mourir dans les granges et remises, il aura eu le temps de propager cette maladie aux moutons et aux autres animaux domestiques, voire même aux humains.

Pour quelle raison n'a-t-on pas abattu les animaux malades avant ?

Si le renard se régule de lui-même, ce n'est pas le cas du blaireau qui continue à proliférer et qui n'a pas de prédateur.

Pour ces raisons, je vous demande d'accepter la motion no 1099 qui demande d'intégrer le carnassier dans le permis général.

J'aimerais quand même relever ici la bonne entente, en général, entre l'Office de l'environnement, les sociétés de chasse et le monde agricole.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Il nous est proposé ici une solution qui consisterait à donner des possibilités de chasse étendue aux titulaires d'un permis général de chasser.

Actuellement, les titulaires d'un permis général peuvent exercer la chasse durant les mois d'octobre et de novembre. S'ils souhaitent chasser le carnassier durant l'été, de mi-juin à fin septembre, et l'hiver, de début décembre à mi-janvier pour le blaireau et à fin février pour le renard, ils doivent solliciter un permis complémentaire carnassiers au prix de 147 francs.

Le groupe UDC demande concrètement à ce que ce permis complémentaire carnassiers soit supprimé et que les droits qu'il confère soient intégrés au permis général.

Avant de vous donner la position du Gouvernement sur cette motion et afin que chacun puisse se faire une idée des réels enjeux, il paraît indispensable de donner quelques informations préalables sur la situation du renard et du blaireau dans notre Canton ainsi que sur les mesures mises en œuvre pour réduire les nuisances que ces espèces provoquent.

Concernant le blaireau tout d'abord. Ses effectifs sont en progression constante en Suisse depuis vingt ans environ. Dans le canton du Jura, les suivis réalisés par les gardes et les gardes auxiliaires depuis le début des années 2000 mettent en évidence une tendance similaire.

Cette situation ne va pas sans poser certains problèmes, les blaireaux étant susceptibles de provoquer localement des dégâts aux cultures. Dans notre région, des dommages imputables à cette espèce sont régulièrement signalés dans le maïs et plus rarement dans d'autres céréales.

Les blaireaux sont ainsi responsables annuellement de 42,5 % des dommages au maïs, de 9 % des dommages aux céréales et de 0,5 % des dommages aux prairies et pâturages. L'effet des blaireaux sur les cultures à l'échelle du territoire cantonal doit toutefois être relativisé. Sur un total de 280'000 francs d'indemnités annuelles versées (moyenne 2012-2013), les dommages causés par cette espèce représentent 13,5 % du total. Le solde est le fait des sangliers.

Tout comme le blaireau, le renard a également vu ses effectifs progresser ces vingt dernières années en Suisse et durant la dernière décennie dans le Jura. La situation actuelle de l'espèce n'est toutefois pas similaire, un léger recul des populations étant observé dans certaines régions. Chez nous, ça s'observe aussi maintenant. Cette situation est à mettre en relation avec l'épizootie de gale sévissant actuellement en Suisse et qui provoque de fortes mortalités dans les populations de renards.

Les effectifs de renards sont toutefois encore importants en comparaison des années précédentes et demeurent problématiques pour la faune sauvage menacée, notamment pour le lièvre.

Il faut dire aujourd'hui que le blaireau n'est pas un gibier particulièrement recherché par les chasseurs. Sur 374 permis délivrés annuellement, seul un tiers des chasseurs se porte acquéreur du permis complémentaire donnant le droit de tirer les carnassiers durant toute la période. Le tableau de chasse ainsi réalisé représente environ 630 renards et 65 blaireaux par année.

Compte tenu du relatif faible intérêt des chasseurs pour le renard et le blaireau, l'Office de l'environnement délivre chaque année des permis spéciaux aux vingt gardes auxiliaires

ainsi qu'à environ 35 chasseurs sélectionnés. Ces permis permettent à leur titulaire de mener des opérations de régulation spéciales sur l'ensemble du territoire jurassien et, ainsi, de réduire autant que possible les nuisances provoquées par ces deux espèces. Ces tirs spéciaux ont touché 290 renards et 85 blaireaux. Donc, ils apportent plus que la chasse générale sur ces espèces.

Le système de régulation mis en place dans le Jura se fonde en partie sur la chasse et en partie sur des tirs spéciaux. On peut le qualifier d'efficace. Au total, les prélèvements réalisés par année correspondent à 1,4 renard et 0,2 blaireau aux 100 hectares. Ces chiffres sont très nettement supérieurs aux valeurs enregistrées dans les autres cantons romands selon les statistiques fédérales de la chasse 2012.

Le système jurassien offre aussi l'avantage d'être bien accepté par les milieux de la chasse et de l'agriculture en raison de sa souplesse. Les mesures de régulation s'effectuant sous la supervision des gardes et des gardes auxiliaires, elles peuvent être ciblées aux zones à problèmes.

Compte tenu du contexte que je viens de décrire ici, la motion qui vise, par une mesure relativement simple, à améliorer la régulation des carnassiers peut sembler intéressante mais, après examen, le Gouvernement n'y est toutefois pas favorable pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, la motion n'aura que peu, voire pas d'effet sur l'efficacité de la régulation des renards et blaireaux par la chasse. Comme mentionné préalablement, les carnassiers ne constituent plus un gibier particulièrement recherché par les chasseurs. Seuls les vrais passionnés s'y intéressent. De ce fait, donner des possibilités de chasse étendues à tous n'aura que peu d'effet sur les prélèvements réalisés sur cette espèce.

Deuxièmement, en conférant des droits supplémentaires aux titulaires d'un permis général, la totalité des quelque 370 chasseurs jurassiens pourra dorénavant parcourir les forêts jurassiennes munie d'un fusil durant plus de huit mois – et, ça, ce n'est pas le moindre des problèmes, je peux vous le dire Monsieur le Député – ceci de la mi-juin à la fin février. Cette situation augmentera les risques de conflits avec les autres usagers de la nature, alors qu'aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation d'équilibre que je me plais à souligner, et nécessitera des moyens accrus en matière de surveillance et de lutte anti-braconnage.

Troisièmement, le système actuel de gestion des carnassiers offre efficacité et souplesse. Il repose en grande partie sur l'engagement de chasseurs motivés. Dans ce contexte, il nous semble délicat et contreproductif de vouloir y apporter des modifications, en particulier lorsque ces dernières sont, selon nos informations, rejetées par les représentants des chasseurs.

Enfin, d'un point de vue financier, la suppression du permis complémentaire carnassiers provoquerait une diminution de recettes de 18'000 francs par année. Dans l'état actuel des finances et du compte de la chasse, cette perte serait difficile à justifier, ce d'autant plus que la mesure proposée n'apporterait pas les effets escomptés. Une augmentation du permis général est bien sûr envisageable pour compenser cette perte. Elle devrait être de l'ordre de 50 francs. Il faut garder à l'esprit que le permis de chasse jurassien est déjà cher en comparaison des tarifs pratiqués dans les autres cantons. Le Parlement l'avait considéré comme tel lorsqu'il a pris les dispositions nécessaires à la liquidation du fonds d'indemnisation; il n'y a pas de raison de changer d'avis sur cette situation

qui, en soi, n'a pas changé ces deux dernières années. Une hausse du prix du permis général provoquerait sans nul doute des réactions importantes des chasseurs, en particulier auprès de la majorité d'entre eux qui ne s'intéresse pas à la chasse des carnassiers.

C'est pour ces raisons que le Gouvernement propose au Parlement de rejeter la motion no 1099 intitulée «Halte aux dégâts causés par le blaireau», même si nous pouvons être d'accord avec le libellé de son titre bien entendu.

M. Gérald Membrez (PCSI) : Le PCSI a pris connaissance avec intérêt de la motion no 1099. Par celle-ci, le groupe UDC demande de modifier la loi sur la chasse et d'intégrer le permis de carnassiers dans le permis général. Le renard et le blaireau sont cités dans la motion.

C'est sûr, le blaireau fait des dégâts importants dans certaines régions du Canton. Selon les dernières statistiques, sangliers et blaireaux se partagent les dégâts commis à la nature.

Il est bien stipulé dans la loi sur la chasse que l'Office de l'environnement peut en tout temps réguler le problème avec l'aide des gardes-faune et des gardes auxiliaires.

Les articles 48, alinéa d, et 64 de la loi sur la chasse appuient les décisions de l'Office de l'environnement sur l'ampleur des dégâts et les mesures à prendre.

Selon les renseignements obtenus auprès des personnes concernées, nous sommes le canton qui tire le plus de blaireaux et de renards en Suisse.

Une organisation bien étudiée de la part des dirigeants de l'Office de l'environnement permet ce bon résultat. Il effectue un programme de tirs où ces animaux prolifèrent le plus et à la demande des agriculteurs, ceci avec l'aide des gardes-faune et des gardes auxiliaires.

Le chasseur qui veut obtenir le permis de carnassiers doit payer une somme de 147 francs en plus du permis général.

Le blaireau est classé dans la catégorie des mammifères; il est omnivore dans son alimentation, il mange de tout : vers de terre, mulots, souris, œufs d'oiseaux, fruits, nids de guêpes, graines, etc.

Les blaireaux naissent en février et restent avec la maman pendant six semaines; une portée compte 2 à 7 petits. Le blaireau a un grand appétit, il mange sans arrêt. Il ne sort que la nuit. La durée de vie du blaireau est de 15 ans.

Les agriculteurs lui font la guerre car il détruit les champs de maïs et autres.

Cet animal n'hiberne pas mais son activité baisse fortement durant les hivers rigoureux.

Le renard, quant à lui, est très connu dans nos régions et très malin; c'est pourquoi le dicton «rusé comme un renard». Le renard roux se reproduit en février pour une mise bas en avril-mai. Adulte, il peut peser jusqu'à 7 kg. Quotidiennement, il consomme 300 à 600 grammes de nourriture : des petits vertébrés, lapins de Garenne, écureuils, souris, petits levreux, grenouilles, etc.

Il est vrai que, dans certaines régions du Canton, il prolière vite.

Il est important de savoir que la gale a eu un effet dévastateur sur la population des renards dans le Canton.

Dernières nouvelles : dans les Franches-Montagnes, il y a une recrudescence de mulots, c'est-à-dire qu'il faudra prélever moins de renards dans cette région.

Le chasseur qui tire un blaireau ou un renard doit se rendre dans un centre de déchets carnés, à Soyhières ou à Porrentruy; cela occasionne des déplacements importants. Le chasseur n'est pas indemnisé.

Nous pensons qu'il faudrait trouver une solution pour indemniser le chasseur pour le tir du blaireau et du renard en remplissant le carnet de tir actuel pour avoir un contrôle des tirs.

Le groupe PCSI n'est pas favorable à la motion no 1099. Nous justifions cette décision sur le fait que cela ne toucherait qu'une dizaine de chasseurs intéressés à la chasse aux carnassiers durant le printemps et l'été. Il est impensable de voir tout à coup, dès le mois de juin, un nombre important de chasseurs se promener avec un fusil à travers nos campagnes. La faune serait trop dérangée et cela nuirait à la tranquillité du gibier. Il y aurait un manque à gagner important à l'Etat si l'on sait que 120 chasseurs prennent le permis de carnassiers chaque année. Nous proposons d'ajouter le tir du blaireau en même temps que la chasse à l'affût du sanglier, ceci dès la mi-juin. Merci de m'avoir écouté. (*Rires.*)

M. Martial Farine (PS) : La motion que vous proposez, cher collègue, poursuit sans doute un but légitime, non pas tant en termes de maladies véhiculées par le renard mais aussi en ce qui concerne la protection du lièvre. Le remède que vous souhaitez apporter est pire que le mal et votre motion n'est pas nécessaire. Le groupe PS ne la soutiendra pas pour les raisons suivantes :

Vous invoquez la gale et l'échinococcose véhiculées par le renard, sans doute pour jouer sur le sentiment de peur, technique bien connue de l'UDC : on distille la peur, on l'instille dans les esprits et la peur étant mauvaise conseillère, elle fait prendre de mauvaises décisions.

La gale est le résultat de la pullulation actuelle des renards. Des densités record ont été observées aux Franches-Montagnes notamment, avec plus de 20 renards au km² aux Bois et 19 renards tirés par km² aux Emibois. Cette pullulation est le résultat de la pression des milieux agricoles mise sur l'Office de l'environnement pour interdire aux gardes-faune auxiliaires de tirer des renards dans les secteurs touchés par la dernière invasion de campagnols terrestres, ce qu'on pourrait comprendre. Mesure totalement inadéquate – j'ouvre ici une courte parenthèse pour dire que le renard n'a aucune influence sur les pullulations de campagnols, aucune – mesure inadéquate disais-je, dont le résultat aujourd'hui est une épidémie de gale chez le renard.

La gale n'est pas une maladie grave en soi; elle se soigne facilement chez les animaux domestiques. Elle a en revanche un effet important chez le renard; elle permet de le limiter et d'en faire chuter les effectifs et, d'elle-même, elle disparaîtra.

Quant à l'échinococcose, depuis 1991, 82 cas ont été déclarés en Suisse et zéro dans le Jura. Donc, la situation sanitaire due à ce parasite, malgré le temps d'incubation de la maladie qui peut être très long, ne nécessiterait pas d'augmentation des tirs de renards dans notre Canton.

Le blaireau – Monsieur le ministre l'a rappelé – commet environ 13 % des dégâts commis par le gibier. Je tiens à dire que je ne minimise pas ce problème et que je peux comprendre le désarroi des agriculteurs ayant des cultures dévastées.

Un très bon indice pour estimer la tendance des populations d'animaux sauvages est le taux d'animaux pérus sur les routes. En Suisse, la tendance du blaireau est à la stabilité ces dernières années (autour de 2'600 individus écrasés sur les routes) plutôt qu'à une forte augmentation. Dans le Jura, de grandes fluctuations sont notées mais la tendance est à la baisse.

Votre motion, Monsieur le Député, permettrait à tous les chasseurs jurassiens – et c'est bien cela qui m'inquiète – de se promener, du 15 juin au 28 février, librement avec une arme en bandoulière. Nous y voyons un gros problème de gardiennage. En effet, comment surveiller la totalité du territoire cantonal par seulement 3 gardes-faune et 20 gardes faunes auxiliaires (qui seront réduits à onze, selon la réforme prévue par l'Office de l'environnement) ? Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

La recrudescence du braconnage demande une lutte de tous les instants que les seuls 3 gardes-faune ne peuvent mener efficacement. Il n'est pas utile de rajouter des contrôles de chasse pendant six mois et demi supplémentaires. Ne rajoutons pas non plus une pression supplémentaire sur le gibier sans qu'aucune garantie que plus de renards et de blaireaux soient tirés. J'ajoute que le blaireau, animal nocturne par excellence, ne peut se tirer que pendant deux mois au maximum (juin et juillet, parfois début août) pour être en conformité avec les heures de chasse prévues par le règlement bisannuel sur la chasse.

De plus, le plan de mesures concernant le lièvre, qu'a adopté le Gouvernement le 11 décembre 2012, prévoit de diminuer la densité de renards. Des «missions» assorties d'objectifs à atteindre ont été données aux gardes-faune auxiliaires notamment.

En moyenne, ces dernières années, 120 permis de chasse carnassiers ont été délivrés et le nombre de blaireaux tirés est d'environ 65 à 75. Par contre, lors de tirs spéciaux, ce sont environ 75 blaireaux qui sont tirés par les gardes-faunes et les gardes-chasse; une soixantaine de personnes, comme vous l'avez rappelé. Ces chiffres nous montrent qu'en donnant le permis à tous les chasseurs, l'augmentation de la pression de chasse sur le blaireau est hypothétique et la motion proposée n'a aucune chance de la faire augmenter.

Votre motion n'est pas nécessaire disais-je en préambule car l'Office de l'environnement a toute latitude pour intervenir, même pendant les périodes de protection du gibier, là où des dégâts sont importants. L'ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage du 6 février 2007 le prévoit dans son article 48. Un simple assouplissement des conditions fixées aux détenteurs de permis de tirs permettrait d'augmenter le tir des blaireaux en certains lieux sensibles.

Vous signalez, Monsieur le Député, dans le texte de votre motion que «ces dégâts sont souvent minimisés... ou imputés aux sangliers». Par les informations que j'ai pu recueillir, les dégâts agricoles du gibier ont été indemnisés fréquemment là où des mesures de protection n'avaient pas été prises, en contradictions de l'article 62, alinéa d, de l'ordonnance précitée. Les estimateurs et l'Etat font donc souvent preuve de mansuétude et de compréhension.

En ces temps de mesures d'économie, le manque à gagner pour l'Etat, en supprimant 120 permis carnassiers, serait de plus de 17'000 francs.

En dernier lieu, je vous rappelle également la question écrite no 2542 du 27 février 2013 émanant de milieux agricoles (comme vous je crois), qui mentionnait que, je cite, «de

nombreux agriculteurs s'offusquent que les chasseurs continuent de tirer des renards qui plus est même la nuit dans des zones envahies par les campagnols». Aujourd'hui, vous voudriez qu'on régule plus ces carnassiers. Demain ou après-demain, il y aura une pullulation de campagnols, comme c'est la règle. Je vous entends déjà pester parce qu'on aura mis une pression de chasse trop grande sur le renard. Je vous remercie pour votre attention.

M. Edgar Sauser (PLR) : Selon les chiffres publiés par l'Office de l'environnement, les blaireaux ont commis pour plus de 40'000 francs de dégâts aux cultures dans le Jura en 2013, ce qui, vous en conviendrez, est énorme. Mais il faut reconnaître que cet animal, mal connu de la population, a surtout une vie nocturne, ce qui ne facilite pas sa chasse.

Autoriser le prélèvement du blaireau sur une plus longue période par les chasseurs ne résoudra certainement pas le problème. Cet animal n'est pas attrayant; il n'a aucune valeur marchande et, lors de son abattage, il faut l'évacuer au centre des déchets carnés. De plus, entre novembre et février, il entre dans une certaine hibernation.

Pour le groupe PLR, la solution se trouve du côté des gardes-faune et des gardes auxiliaires. C'est à eux de gérer ce problème; ils possèdent les armes et le matériel appropriés pour effectuer des tirs de nuit qu'ils utilisent déjà, lors de grandes attaques du sanglier sur les cultures et les pâturages, ainsi que pour faire des tirs de régulation sur la population des renards. En diminuant la pression sur ce dernier qui, lui, mange nos campagnols, tout en la reportant sur son voisin de galerie, bien des dégâts pourraient être évités. Il est certainement plus facile de tirer un renard qui, au milieu des champs, cherche des souris que de poser plusieurs heures devant un terrier et, avec un peu de chance, voir pointer le nez d'un blaireau mais nous sommes persuadés qu'avec un peu de persévérance et de motivation, une diminution de la population est possible.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera cette motion. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Juillerat (UDC) : Débat il y a quand même eu. Des problèmes, il y en a quand même et, donc, je crois qu'ici, tout le monde a relevé les dégâts qui sont causés par ces blaireaux.

Au niveau du renard, et pour le représentant du groupe socialiste, je l'ai dit moi-même : en principe, il se régule de lui-même par les maladies. Mais ce qui faisait mal ce printemps, c'était de voir l'état dans lequel étaient ces bêtes, qui n'avaient plus de poil. Et, là, effectivement, j'ai l'impression qu'on aurait pu en éliminer qu'ils ne viennent périr près de nos exploitations, près des maisons d'habitation. Pour moi, c'est là quelque chose d'assez clair.

Nous ne faisons pas peur, comme le dit le représentant du PS, mais alors pas du tout. Concernant l'échinococcose, vos chiffres ne sont pas justes : dans le Jura, il y a des personnes qui sont touchées par l'échinococcose. Je n'ai pas cherché à savoir combien mais des personnes m'ont téléphoné pour me dire qu'effectivement, elles ont été opérées. Je peux même vous donner le nom de ces personnes si vous le désirez. Donc, avant de dire quelque chose, contrôlez vos informations !

Je crois que ce qui gêne le plus ici, c'est effectivement qu'on ne veut pas la prolongation de la période de chasse, on ne veut pas que des chasseurs aillent dans le terrain et qu'on

augmente la période de chasse. On ne fait pas confiance à une bonne partie des chasseurs. Je l'ai bien compris, et c'est surtout les gardes-chasse qui l'ont relevé, c'est cela qui les gêne le plus.

Concernant les tirs de nuit, il faut quand même se dire que ces tirs coûtent plus cher que le travail ordinaire.

Voilà... mais je vous remercie quand même de m'avoir écouté.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Sur un seul aspect. Je ne peux laisser dire que le Gouvernement n'accorde pas sa confiance aux chasseurs. Je dirais qu'on a un partage de responsabilités sur un certain nombre d'enjeux fondés sur une convention, où nous estimons que, loyalement, chacun des partenaires accomplit fidèlement sa part.

Si je vous dis aujourd'hui que le Gouvernement ne souhaitait pas voir s'étendre les périodes pendant lesquelles des personnes se déplacent en forêt ou dans des champs ou des pâturages munies d'un fusil, ce n'est pas par manque de confiance envers les chasseurs; ça n'a absolument rien à voir avec ça. C'est au contraire pour préserver la situation d'équilibre dans laquelle nous nous trouvons dans le Jura. Il y a des débats dans certains cantons, vous le savez, concernant la chasse. Certains remettent en cause la légitimité de cette activité, ce qui n'est absolument pas le cas dans le Jura et nous tenons à cette situation d'équilibre que nous ne voudrions pas mettre en péril en favorisant le port de l'arme pendant des périodes supplémentaires à des fins qui, manifestement, ne correspondraient pas au but recherché. C'est uniquement la raison pour laquelle nous nous sommes exprimés à ce sujet et je tenais à le rappeler.

Au vote, la motion no 1099 est refusée par 49 voix contre 5.

Le président : Avant la pause de midi, nous allons traiter une résolution qui a été déposée ce matin et qui est valable puisqu'elle a été signée par plus de quinze députés.

**15. Résolution no 158
Pour un apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire
Gilles Pierre (PS)**

Le Parlement de la République et Canton du Jura, à l'instar des législatifs cantonaux de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, adresse la présente résolution au Conseil fédéral et à la CDIP, les priant de peser de tout leur poids dans les décisions futures liées à l'apprentissage des langues nationales en Suisse.

Le Parlement jurassien :

- a) invite le Conseil fédéral à engager davantage de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre cultures nationales, à promouvoir les échanges et à veiller, dans l'intérêt national, au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire;
- b) demande à la CDIP de veiller à l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire et de combler les lacunes dans l'apprentissage de cette deuxième langue nationale, tant dans la formation des enseignant(e)s

qu'au niveau des manuels, tout en formulant des propositions à l'attention des cantons dans le but de résoudre le problème des différences entre individus dans l'apprentissage des langues.

M. Gilles Pierre (PS) : La problématique des langues occupe une place importante dans le débat public sur la cohésion nationale. Face au choix des langues à l'école, il est légitime qu'on se pose la question du «vivre ensemble» au sein de la Confédération suisse. Non pour limiter la souveraineté des cantons dans le domaine de l'éducation mais pour rappeler que leur implication dans l'harmonisation des paramètres fondamentaux du système éducatif suisse les invite à une certaine solidarité. S'il est justifié que les cantons veillent à préserver leurs prérogatives en matière d'éducation, il n'est pas compréhensible qu'ils puissent négliger la recherche du consensus minimal.

Sur le plan linguistique, le choix de l'exclusion des langues nationales – partons du principe qu'en réaction à une option majoritaire de la Suisse allemande contre le français, nous décidions de chasser l'allemand de nos programmes scolaires – est une aberration manifeste. Pareille option représente une atteinte grave aux intérêts linguistiques de notre jeunesse. Pourquoi ? Parce qu'on la confinerait à un bilinguisme français-anglais ou allemand-anglais réducteur, vecteur d'uniformisation culturelle. Ce bilinguisme-là pénaliserait de surcroît les langues en question, ainsi que cela se voit où l'abus d'un «globish» mondial ne sert plus qu'à assurer une communication basique et terriblement anesthésiante entre les humains. Alors que l'allemand est la langue la plus parlée en Europe et que le français concernera d'ici 2050 plus de 750 millions de locuteurs, le versement dans le «tout anglais» est une folie.

Dans le Jura, malgré et peut-être à cause d'une histoire malheureuse en termes de respect de notre identité culturelle, nous avons pris le bon chemin, délibérément, en privilégiant la langue allemande. A cette langue «frontalière», nous attribuons un rôle primordial dans l'accès des jeunes Jurassiens à un patrimoine linguistique élargi par le seul fait qu'il repose à plus tard l'apprentissage de l'anglais. Naturellement, l'anglais est une langue internationale qu'il faut connaître, et personne ici ne conçoit de combat contre elle.

Le Jura s'est doté en 2010 d'une loi sur la langue française, dont on espère qu'elle déploiera à l'avenir davantage d'effets dans la pratique. Entre parenthèses, déplorer une atteinte à la cohésion nationale tout en favorisant une anglicisation galopante dans le paysage linguistique constitue la plus lamentable hypocrisie. Parenthèses fermées.

Parallèlement à l'adoption de notre législation linguistique, nous avons, avec le Lauffonnais, mis sur pied une «maturité gymnasiale bilingue», qui est précédée, à l'école obligatoire, par une classe bilingue français-allemand. Nous avons avec pertinence choisi la langue du voisin, ce qui relève non seulement de la plus élémentaire courtoisie mais procède d'une analyse sur le plan économique qui souligne les avantages indéniables d'un tel choix.

Comme dans le passé, l'intérêt de la Suisse réside toujours dans la cohabitation linguistique telle que pratiquée à travers les âges, dans le respect des langues du pays, de la primauté de leur rôle dans l'édification de la cohésion nationale, enfin dans la préservation d'une singularité helvétique riche de progrès et de promesses pour l'avenir.

C'est dans cet état d'esprit que je vous invite à soutenir la résolution que j'ai l'honneur de vous présenter.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Le Gouvernement apprécie naturellement cette résolution étant donné qu'à répétées reprises, il s'est déjà exprimé pour le soutien à l'enseignement des langues nationales parce qu'en fait, si l'on veut promouvoir le français dans les grilles horaires des élèves en Suisse alémanique, c'est clair qu'on doit avoir une attitude d'ouverture par rapport à la langue allemande mais également par rapport à l'italien que l'on oublie un peu parfois dans le débat sur l'apprentissage des langues.

Tant la CGSO (la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale) a pris une résolution en invitant le Conseil fédéral à intervenir s'il y avait lieu d'intervenir tandis qu'au niveau de la Conférence du Nord-Ouest, nous avons également, avec les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie, décidé du soutien de l'apprentissage des langues nationales tel qu'il en avait été décidé dans le compromis de la CDIP.

Peut-être juste rappeler brièvement, quand bien même le sujet est très important, qu'il y a actuellement un débat, à mon avis extrêmement réducteur, sur la soi-disant démarche scientifique visant à fixer un âge idéal pour l'apprentissage des langues à l'école. On s'écharpe sur le fait qu'il faudrait commencer à tel âge plutôt qu'à tel âge alors qu'il s'agit d'un équilibre dans une grille horaire, alors qu'il s'agit de définir des objectifs à atteindre parce qu'il est clair que si on commence plus tard, on apprend plus vite mais, par contre, il y a d'autres éléments qui sont moins pointus comme l'intonation, la confiance pour s'exprimer. A ce niveau-là, il y a effectivement bien à faire dans l'amélioration de l'apprentissage des langues.

Peut-être dire que la résolution tombe somme toute bien parce que, demain, il y aura la conférence plénière de la CDIP et ce point sera à l'ordre du jour, sera un point sensible parce qu'effectivement, quelques cantons proposent purement et simplement de renoncer à l'apprentissage du français au niveau de l'école primaire. Donc, nous pourrions nous appuyer sur la position des parlements également de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et ce sera extrêmement positif.

Et, au niveau de la CIIP, nous avons également insisté sur le fait qu'il s'agit d'un respect pas simplement d'une minorité mais d'une cohésion nationale. Et, d'ailleurs, les termes sont souvent improprement utilisés : en Suisse alémanique, on parle de «Fremd Sprache» comme si c'était une langue étrangère alors qu'on devrait dire une «Heimat Sprache», une langue nationale, une langue qui touche à l'identité.

Bref, vous l'aurez compris, le Gouvernement est totalement favorable au soutien de l'apprentissage des langues nationales et d'une deuxième langue nationale à l'école primaire et vous remercie de votre appui dans ce domaine sensible.

Au vote, la résolution no 158 est acceptée par 57 députés.

Le président : Nous allons interrompre nos débats pour la pause de midi. Nous faisons une pause de 1.55 heure et nous reprendrons donc nos débats à 14 heures. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon appétit et je vous remercie de votre attention.

(La séance est levée à 12.05 heures.)